

Statistique annuelle 2010

Rapport judiciaire
Rapport circulation
Rapport sécurité publique



Table des matières

1 E	N UN COUP D'ŒIL	6
1.1	CHIFFRES-CLES	6
1.2	ACTIVITES	6
2 J	UDICIAIRE (APERÇU)	7
2.1 2.1.1	INFRACTIONS SELON LA LOI	
2.1.1	Répartition selon la loiÉlucidations et évolution des infractions selon la loi	
2.1.2		
2.2	INFRACTIONS AU CODE PENAL (CP)	8
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidation et évolution des infractions	9
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	10
2.3	INFRACTIONS SELON LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	
2.3 2.3.1	Code pénal (CP)	
2.3.1	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
2.3.2	Loi sur les étrangers (LEtr)	
2.4	PREVENU SELON LA LOI	
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	
2.4.2	CP : prévenus selon l'âge et le sexe	
2.4.3	LStup : prévenus selon l'âge et le sexe	
2.4.4	LEtr : prévenus selon l'âge et le sexe	
2.4.5	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	
2.4.6	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	
2.4.7	CP : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
2.4.8 2.4.9	Letr: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
2.4.9		
2.4.10	Code pénal	
2.4.12	•	
2.4.13	·	
2.4.14	· ·	
	UDICIAIRE (PARTIE DETAILLEE)	
	INFRACTIONS DE VIOLENCE	
3.1 3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	
3.1.1	Infractions de violence: repartition selon le type de violence	
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	
3.1.4	Lésions corporelles graves	
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	
3.2	VIOLENCES DOMESTIQUES	
3.2.1	Violences domestiques: évolution des infractions	
3.2.2	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	
3.3	INFRACTIONS CONTRE L'INTÉGRITÉ SEXUELLE	
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37

3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
3.4	INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	
3.5	BRIGANDAGE	
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	VOL	
3.6.1	Répartition selon le type de vol	
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	
3.7	VOL DE VÉHICULE	
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	
3.8.2	Dommage à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	
3.8.3	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	
3.9	LOI SUR LES STUPEFIANTS (LSTUP)	48
3.9.1	LStup : répartition selon la forme d'infraction	48
3.9.2	LStup : élucidations et évolution des infractions	49
3.9.3	LStup: substances selon la forme d'infraction	
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	53
3.10	LOI SUR LES ETRANGERS (LETR)	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
3.10.2	LEtr : élucidations et évolution des infractions	55
3.11	IDENTIFICATION PAR LE SERVICE D'IDENTIFICATION JUDICIAIRE (SIJ)	56
3.11.1	Tendance	56
3.11.2	ADN : prélèvements sur les personnes	56
3.11.3	ADN : prélèvements de traces	57
3.11.4	Prises d'empreintes	57
3.12	INTERVENTIONS POUR LEVEES DE CORPS	58
3.12.1	Tendance	
3.12.2	Origine des décès	58
3.13	INTERVENTIONS POUR SUICIDES ET TENTATIVES DE SUICIDES	59
3.13.1	Tendance	59
3.13.2	Victimes	59
3.13.3	Suicides : mode opératoire	60
3.13.4	Tentatives de suicides : mode opératoire	61
3.14	INCENDIES	
3.14.1	Répartition selon la cause	62
4 C	IRCULATION	63
4.1	STATISTIQUE GENERALE	63
4.1.1	Accidents avec dégâts matériels, blessés et personnes décédées	
	-	

En un coup d'œil

4.1.2	Evolution	63
4.1.3	Accidents dans / hors localités et sur les autoroutes	
4.1.4	Répartition des accidents les plus nombreux	
4.1.5	Accidents avec piétons	
4.1.6	Age des conducteurs accidentés	
4.2	TENDANCE	
4.2.1	Moyenne sur dix ans des personnes tuées ou blessées	65
4.3	PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS	65
4.4	ACCIDENTS MORTELS	66
4.4.1	Conducteurs, passagers et piétons décédés	66
4.4.2	Véhicules impliqués	66
4.4.3	Causes	66
4.4.4	Lieux	67
4.5	SAISIES PROVISOIRES DES PERMIS DE CONDUIRE	67
4.5.1	Saisie pour cause d'ivresse	
4.5.2	Saisie pour autres causes	
4.0	·	
4.6 4.6.1	Tendance	
4.6.1	Vitesses maximales enregistrées (km/h)	
4.0.2		
4.7	ALCOOL AU VOLANT	
4.7.1	Synthèse des contrôles effectués	
4.7.2	Conducteurs sous l'influence de l'alcool lors d'accidents de la circulation	71
5 5	SECURITE PUBLIQUE	72
5.1	PERSONNES DISPARUES	72
5.2	PERSONNES EN DIFFICULTE	72
5.2.1	Tendance	
5.2.2	Evolution selon les types de difficulté	
5.2.3	Répartition selon le type de difficulté	
5.3	CLIMAT SOCIAL	74
5.3.1	Tendance	
5.4	REQUISITIONS TRAITEES PAR LA GENDARMERIE	
5.4.1	Tendance	
5.4.2	Répartition	
5.4.3	Evolution	/6
5.5	ENGAGEMENT DU MAINTIEN DE L'ORDRE (MO)	77
5.5.1	MO : Tendance	
5.5.2	MO : Engagements matchs hockey Gottéron	77
5.5.3	Heures d'engagement au GMO	78
5.6	ENGAGEMENT DU SERVICE D'ORDRE (SO)	78
5.6.1	SO : tendance	
5.6.2	SO : évolution selon les types d'engagements	
5.6.3	SO : types d'engagements	
5.7	ENGAGEMENT DU GROUPE D'INTERVENTION (GRIF)	
5.7.1	GRIF: tendance	
J		
5.7.2	GRIF: types d'engagements	80

5.8	TRANSPORTS DE DETENUS	81
5.8.1	Evolution	81
5.9	GENS DU VOYAGE	81
5.9.1	Tendance	81
5.9.2	Répartition géographique	82
5.10	INTERVENTIONS A RISQUE	82
5.10.1	Tendance	
5.10.2	Evolution selon les risques les plus fréquents	83
6 G	SLOSSAIRE MÉTHODOLOGIQUE	84
6.1	INTRODUCTION	84
6.2	DEFINITIONS	84
6.2.1	Le cas/l'affaire	84
6.2.2	L'infraction	84
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	84
6.2.4	La personne lésée	84
6.3	PRINCIPES D'EXPLOITATION DES DONNEES	85
6.3.1	Statistique de sortie	85
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	85
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	85
6.4	CHIFFRES CLES	85
6.4.1	Chiffres absolus	85
6.4.2	Chiffres relatifs	85
7 T	ABLE DES TABLEAUX	87
8 T	ABLE DES FIGURES	89

1 En un coup d'œil

1.1 Chiffres-clés

	2008	2009	2010	ት
Population	263'241	268'537	273'159	→
Parc automobiles	212'407	217'941	223'944	71
Evénements traités	102'928	111'241	112'485	71
Homicides (y,c, tentatives)	2	0	2	71
Violences et incivilités	2'828	3'460	3'453	\rightarrow
Interventions pour violences domestiques	504	611	613	\rightarrow
Morts sur les routes	14	13	11	R

© 2011 IC/Cdmt Gend

Tableau 1 : Chiffres-clés

1.2 Activités

	2008	2009	2010	4
Heures supplémentaires	66'890	61'321	75'278	71
soit nbre d'agents	30	27	36	7
Appels entrants au CEA	198'456	215'959	227'950	7
dont 117, 112, 118	92'545	90'458	90'416	\rightarrow
Rapports établis	22'837	24'325	24'090	\rightarrow
Plaintes enregistrées	11'384	11'601	11'331	Z
Identifications par le SIJ	525	473	385	Z
Transports de détenus	3'661	3'614	3'707	7
Disparitions annoncées	507	477	416	Z
Personnes en difficulté	1'453	1'635	1'730	7
Réquisitions	30'103	30'500	27'903	Z
Effectif	561	587	602	71
Alarmes traitées	861	1'251	2'350	71
Amendes d'ordre encaissées	5'192'443	5'993'290	6'396'834	71
Prestations facturées	3'512'682	3'540'984	4'253'007	7

© 2011 IC/RH

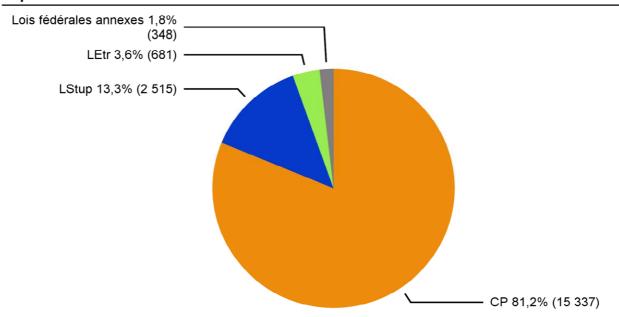
Tableau 2 : Activités

2 Judiciaire (aperçu)

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition selon la loi

Répartition selon la loi



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr, y compris infractions enregistrées ultérieurement contre la LSEE) sont détaillées dans la présente statistique.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes mais aussi d'autres infractions ne sont pas du ressort de la Police cantonale (p.ex. loi sur les transports souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités de justice compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2009		2010		
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Code pénal (CP)	14 391	31%	15 337	29%	7%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 493	99%	2 515	98%	1%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	540	99%	681	99%	26%
Autres lois fédérales annexes	244	50%	348	68%	43%

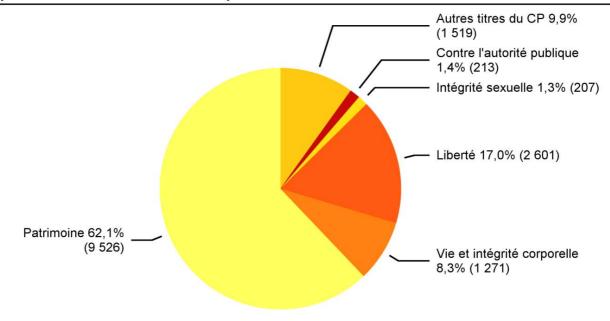
© 2011 OFS

Tableau 3: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions au Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une visualisation plus aisée, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal sont représentés. En ce qui concerne les données du titre «infractions contre la liberté», il faut tenir compte du fait que certaines formes de vols sont également saisies simultanément sous la violation de domicile. Le vol est classifié sous le titre «infractions contre le patrimoine» et la violation de domicile sous le titre «infractions contre la liberté». C'est pourquoi, dans le tableau suivant, les violations de domicile seront indiquées séparément en fonction de leur contexte.

2.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidation et évolution des infractions</u>

	20	09	20	10	
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Total Vie et intégrité corporelle	1 240	50,2%	1 271	64,8%	3%
Homicides consommés (Art, 111 - 116)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides tentatives (Art, 111 - 116)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Lésions corporelles graves (Art, 122)	6	66,7%	12	66,7%	100%
Lésions corporelles simples (Art, 123)	460	54,6%	488	72,3%	6%
Total Patrimoine	8 900	23,3%	9 526	18,3%	7%
Vol sans vol de véhicule (Art, 139)	4 068	20,3%	4 302	15,3%	6%
dont vol par effraction	1 196	25,7%	1 414	15,3%	18%
dont vol à l'arraché	27	33,3%	16	12,5%	-41%
Vol de véhicule	1 065	5,5%	908	6,3%	-15%
Brigandage (Art, 140)	45	17,8%	49	42,9%	9%
Dommage à la propriété sans vol (Art, 144)	1 728	30,3%	1 637	20,0%	-5%
Escroquerie (Art, 146)	140	42,9%	220	46,4%	57%
Extorsion et chantage (Art, 156)	8	50,0%	19	36,8%	138%
Infract, ds faillite, pours, pr dettes (Art, 163 - 171)	10	40,0%	6	100,0%	-40%
Total Honneur, domaine secret ou privé	943	37,6%	995	49,7%	6%
Diffamation et calomnie (Art, 173 + 174)	163	27,0%	130	42,3%	-20%
Total Liberté	2 288	34,4%	2 601	29,6%	14%
Menaces (Art, 180)	568	50,9%	577	68,1%	2%
Contrainte (Art, 181)	78	52,6%	76	52,6%	-3%
Traite d'êtres humains (Art, 182)	5	60,0%	0	s,i,	-100%
Séquestration et enlèvement (Art, 183)	12	50,0%	14	57,1%	17%
Violation de domicile sans vol (Art, 186)	128	46,9%	118	50,0%	-8%
Total intégrité sexuelle	267	51,3%	207	62,3%	-22%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art, 187)	87	55,2%	69	65,2%	-21%
Viol (Art, 190)	39	35,9%	15	66,7%	-62%
Exhibitionnisme (Art, 194)	18	72,2%	15	46,7%	-17%
Pornographie (Art, 197)	36	52,8%	28	67,9%	-22%
Total infractions créant un danger collectif	149	17,4%	177	28,2%	19%
Incendie intentionnel (Art, 221)	59	16,9%	54	46,3%	-8%
Total violence publique	260	95,4%	213	94,4%	-18%
Violence ou menace contre fonction, (Art, 285)	141	97,2%	113	96,5%	-20%
Total infractions contre l'administr, de la justice	46	80,4%	38	86,8%	-17%
Blanchiment d'argent (Art, 305bis)	2	100,0%	3	66,7%	50%
Autres Code pénal	298	64,1%	309	55,3%	4%
Total général du Code pénal	14 391	31,1%	15 337	28,8%	7%

© 2011 OFS

Tableau 4 : Titres du Code pénal et sélection d'infractions

2.2.3 <u>Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)</u>

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

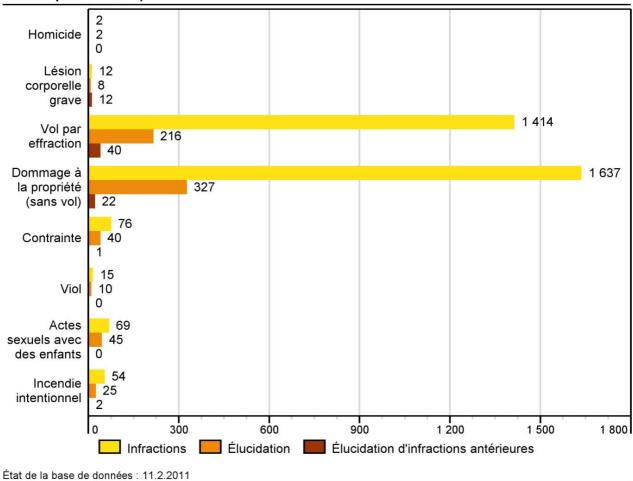


Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations

© Office fédéral de la statistique (OFS)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

Source : SPC

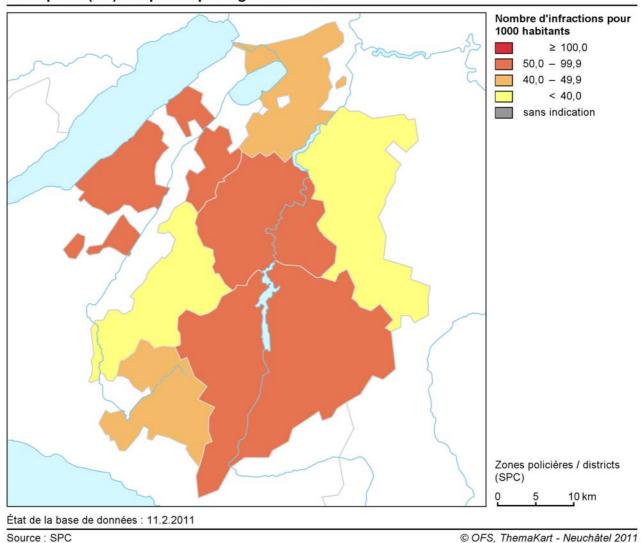
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En plus de la population résidente, il faut prendre en considération la population pendulaire concentrée dans les centres-villes, même si celle-ci ne peut pas être comptabilisée ici.

2.3.1.1 CP: Fréquence par district

Code pénal (CP): fréquence par région/district



© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 4: CP: fréquence par district

2.3.1.2 CP: Fréquence et évolution par district

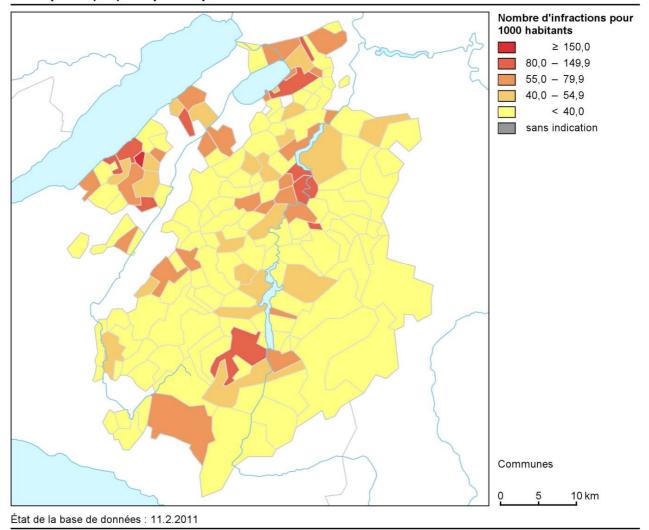
	2009						
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence
La Broye	1 478	25 113	58,9	1 526	25 832	59,1	3%
La Glâne	599	19 880	30,1	764	20 249	37,7	28%
La Gruyère	2 353	44 217	53,2	2 566	45 194	56,8	9%
La Sarine	6 742	91 677	73,5	7 171	93 122	77,0	6%
La Veveyse	365	15 339	23,8	635	15 647	40,6	74%
See / Lac	1 485	31 982	46,4	1 555	32 429	48,0	5%
Sense	1 368	40 329	33,9	1 102	40 686	27,1	-19%
Inconnu FR	1			18			1 700%

© 2011 OFS

Tableau 5: CP: fréquence et évolution par district

2.3.1.3 CP: Fréquence par commune

Code pénal (CP): fréquence par commune



Source : SPC © OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 5: CP : fréquence par commune

2.3.1.4 CP: Fréquence et évolution par commune

		2009			2010		
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence
Fribourg	4 259	34 084	125,0	4 391	34 490	127,3	3%
Bulle	1 514	17 494	86,5	1 609	18 024	89,3	6%
Villars-sur-Glâne	685	10 733	63,8	636	10 892	58,4	-7%
Marly	399	7 419	53,8	451	7 471	60,4	13%
Düdingen	544	7 174	75,8	329	7 254	45,4	-40%
Murten	453	6 024	75,2	517	6 074	85,1	14%
Châtel-St-Denis	203	5 521	36,8	363	5 657	64,2	79%
Wünnewil-Flamatt	251	5 213	48,1	269	5 253	51,2	7%
Estavayer-le-Lac	633	4 846	130,6	556	4 966	112,0	-12%
Kerzers	249	4 490	55,5	302	4 530	66,7	21%
Romont (FR)	355	4 272	83,1	323	4 390	73,6	-9%
Gurmels	108	3 777	28,6	86	3 814	22,5	-20%
Schmitten (FR)	103	3 629	28,4	94	3 744	25,1	-9%
Bösingen	76	3 268	23,3	43	3 276	13,1	-43%
Courtepin	134	2 998	44,7	147	3 129	47,0	10%
Givisiez	177	2 945	60,1	233	2 982	78,1	32%
Le Mouret	74	2 882	25,7	51	2 892	17,6	-31%
Attalens	27	2 805	9,6	79	2 836	27,9	193%
Tafers	89	2 691	33,1	69	2 745	25,1	-22%
Belfaux	86	2 421	35,5	104	2 584	40,2	21%
Domdidier	126	2 504	50,3	164	2 535	64,7	30%
Granges-Paccot	231	2 377	97,2	272	2 477	109,8	18%
Ueberstorf	32	2 353	13,6	32	2 348	13,6	0%
Broc	121	2 204	54,9	136	2 217	61,3	12%
Hauterive (FR)	73	2 125	34,4	95	2 155	44,1	30%
Neyruz (FR)	40	2 078	19,2	62	2 138	29,0	55%
Corminboeuf	29	2 143	13,5	84	2 135	39,3	190%
Riaz	55	2 014	27,3	69	2 121	32,5	25%
Farvagny	49	2 026	24,2	77	2 083	37,0	57%
Montagny (FR)	56	2 020	24,2 27,7	48	2 058	23,3	-14%
Siviriez	27	1 994	13,5	39	2 054	19,0	44%
St. Antoni	30	1 934	15,5	20	1 954	10,2	-33%
Vuistdvt-Romont	24	1 900	12,6		1 954		
Vuadens	51	1 946		77 63	1 934	39,4	221% 24%
Bas-Vully	103	1 874	26,2 55.0	109	1 934	32,6	
Plaffeien	70	1 918	55,0 36,5	72	1 916	56,7 37,6	6% 3%
Alterswil	17 66	1 921	8,8	25 70	1 897	13,2	47%
Charmey	66 70	1 772	37,2	70 72	1 829	38,3	6%
Gruyères	78 50	1 753	44,5	73	1 797	40,6	-6%
Ursy	50	1 722	29,0	40 2.059	1 759	22,7	-20%
Autres	2 644	93 273	s.i.	3 058	94 871	s.i.	16%

© 2010 OFS

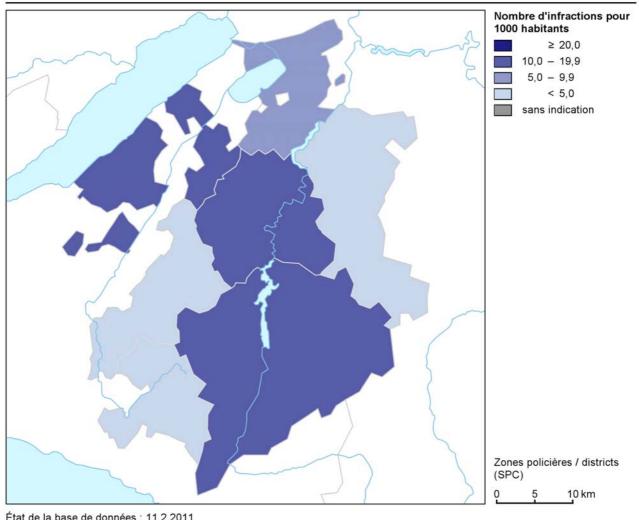
Tableau 6: Code pénal: fréquence et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la Loi sur les stupéfiants, les opportunités présentes (p.ex. concentration dans les centres-villes, aéroports, zones frontalières, etc.) comme les ressources disponibles en personnel pour ce domaine influencent substantiellement les données. Ces indications ne peuvent pas être utilisées ici, cependant il faut également les prendre en considération lors de comparaisons.

2.3.2.1 LStup: Fréquence par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 6: LStup : fréquence par district

2.3.2.2 LStup: Fréquence et évolution par district

		2009			2010			
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence	
La Broye	317	25 113	12,6	277	25 832	10,7	-13%	
La Glâne	107	19 880	5,4	100	20 249	4,9	-7%	
La Gruyère	570	44 217	12,9	558	45 194	12,3	-2%	
La Sarine	1 044	91 677	11,4	1 161	93 122	12,5	11%	
La Veveyse	77	15 339	5,0	67	15 647	4,3	-13%	
See / Lac	216	31 982	6,8	189	32 429	5,8	-13%	
Sense	160	40 329	4,0	163	40 686	4,0	2%	
Inconnu FR	2			0			-100%	

© 2011 OFS

Tableau 7: LStup : fréquence et évolution par district

2.3.2.3 LStup: Fréquence par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune

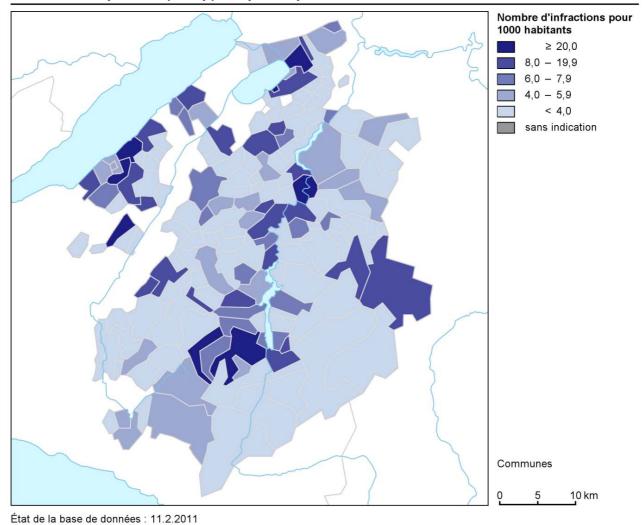


Figure 7: LStup : fréquence par commune

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Source : SPC

2.3.2.4 LStup: Fréquence et évolution par commune

		2009			2010			
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence	
Fribourg	839	34 084	24,6	873	34 490	25,3	4%	
Bulle	453	17 494	25,9	396	18 024	22,0	-13%	
Villars-sur-Glâne	30	10 733	2,8	35	10 892	3,2	17%	
Marly	26	7 419	3,5	76	7 471	10,2	192%	
Düdingen	50	7 174	7,0	35	7 254	4,8	-30%	
Murten	59	6 024	9,8	64	6 074	10,5	8%	
Châtel-Saint-Denis	48	5 521	8,7	29	5 657	5,1	-40%	
Wünnewil-Flamatt	24	5 213	4,6	29	5 253	5,5	21%	
Estavayer-le-Lac	180	4 846	37,1	102	4 966	20,5	-43%	
Kerzers	40	4 490	8,9	19	4 530	4,2	-53%	
Romont (FR)	46	4 272	10,8	59	4 390	13,4	28%	
Gurmels	16	3 777	4,2	10	3 814	2,6	-38%	
Schmitten (FR)	11	3 629	3,0	10	3 744	2,7	-9%	
Bösingen	14	3 268	4,3	11	3 276	3,4	-21%	
Courtepin	24	2 998	8,0	19	3 129	6,1	-21%	
Givisiez	8	2 945	2,7	9	2 982	3,0	13%	
Le Mouret	8	2 882	2,8	8	2 892	2,8	0%	
Attalens	13	2 805	4,6	17	2 836	6,0	31%	
Tafers	6	2 691	2,2	14	2 745	5,1	133%	
Belfaux	9	2 421	3,7	13	2 584	5,0	44%	
Domdidier	27	2 504	10,8	38	2 535	15,0	41%	
Granges-Paccot	26	2 377	10,9	22	2 477	8,9	-15%	
Ueberstorf	7	2 353	3,0	5	2 348	2,1	-29%	
Broc	15	2 204	6,8	21	2 217	9,5	40%	
Hauterive (FR)	6	2 125	2,8	40	2 155	18,6	567%	
Neyruz (FR)	5	2 078	2,4	12	2 138	5,6	140%	
Corminboeuf	2	2 143	0,9	0	2 135	0,0	-100%	
Riaz	7	2 014	3,5	15	2 121	7,1	114%	
Farvagny	14	2 026	6,9	2	2 083	1,0	-86%	
Montagny (FR)	14	2 020	6,9	14	2 058	6,8	0%	
Siviriez	7	1 994	3,5	3	2 054	1,5	-57%	
St. Antoni	4	1 934	2,1	0	1 954	0,0	-100%	
Vuistdvt-Romont	12	1 900	6,3	6	1 954	3,1	-50%	
Vuadens	5	1 946	2,6	13	1 934	6,7	160%	
Bas-Vully	14	1 874	7,5	9	1 924	4,7	-36%	
Plaffeien	19	1 918	9,9	17	1 916	8,9	-11%	
Alterswil	6	1 921	3,1	11	1 897	5,8	83%	
Charmey	9	1 772	5,1	6	1 829	3,3	-33%	
Gruyères	4	1 753	2,3	6	1 797	3,3	50%	
Ursy	15	1 722	8,7	5	1 759	2,8	-67%	
Autres	371	93 273	s.i.	442	94 871	s.i.	19%	

© 2010 OFS

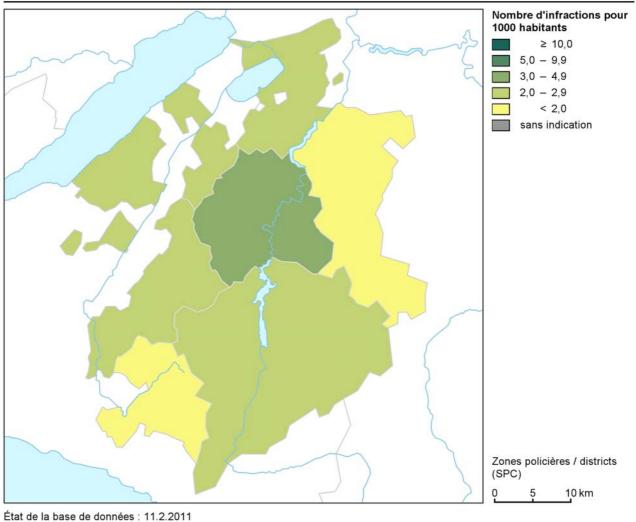
Tableau 8: LStup : fréquence et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la loi sur les étrangers, la situation et la langue parlée d'une région jouent un grand rôle. Des régions frontalières devraient présenter des taux plus élevés que les régions à l'intérieur du pays. Comme souvent l'enregistrement de la police se base sur le lieu d'arrestation (lieu de l'interpellation et du contrôle) et non pas sur le lieu d'entrée effectif, l'intensité des contrôles peut alors avoir un effet prévisible sur les données.

2.3.3.1 LEtr: Fréquence par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par région/district



Source : SPC © OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 8: LEtr: fréquence par district

2.3.3.2 <u>LEtr: Fréquence et évolution par district</u>

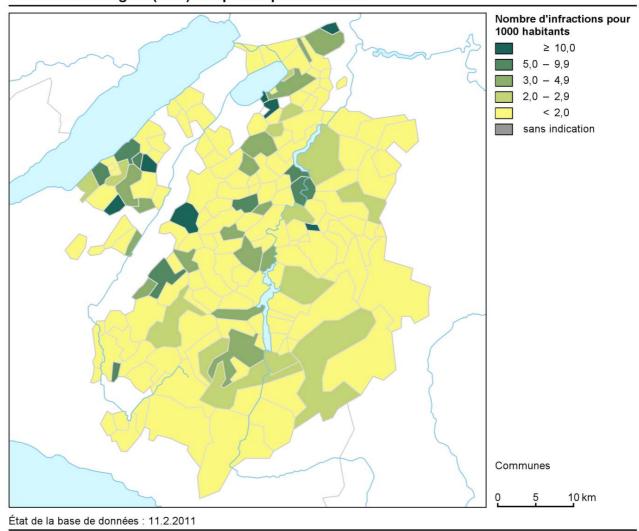
		2009			2010			
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence	
La Broye	66	25 113	2,6	62	25 832	2,4	-6%	
La Glâne	30	19 880	1,5	50	20 249	2,5	67%	
La Gruyère	93	44 217	2,1	96	45 194	2,1	3%	
La Sarine	250	91 677	2,7	353	93 122	3,8	41%	
La Veveyse	15	15 339	1,0	1	15 647	0,1	-93%	
See / Lac	34	31 982	1,1	91	32 429	2,8	168%	
Sense	52	40 329	1,3	27	40 686	0,7	-48%	
Inconnu FR	0			1			s.i.	

© 2011 OFS

Tableau 9: LEtr : fréquence et évolution par district

2.3.3.3 <u>LEtr: Fréquence par commune</u>

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune



Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 9: LEtr: fréquence par commune

2.3.3.4 <u>LEtr: Fréquence et évolution par commune</u>

		2009			2010		
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence
Fribourg	140	34 084	4,1	242	34 490	7,0	73%
Bulle	31	17 494	1,8	64	18 024	3,6	106%
Villars-sur-Glâne	14	10 733	1,3	17	10 892	1,6	21%
Marly	10	7 419	1,3	22	7 471	2,9	120%
Düdingen	17	7 174	2,4	15	7 254	2,1	-12%
Murten	12	6 024	2,0	26	6 074	4,3	117%
Châtel-Saint-Denis	5	5 521	0,9	0	5 657	0,0	-100%
Wünnewil-Flamatt	3	5 213	0,6	5	5 253	1,0	67%
Estavayer-le-Lac	35	4 846	7,2	26	4 966	5,2	-26%
Kerzers	2	4 490	0,4	18	4 530	4,0	800%
Romont (FR)	8	4 272	1,9	28	4 390	6,4	250%
Gurmels	2	3 777	0,5	2	3 814	0,5	0%
Schmitten (FR)	3	3 629	0,8	0	3 744	0,0	-100%
Bösingen	13	3 268	4,0	1	3 276	0,3	-92%
Courtepin	0	2 998	0,0	0	3 129	0,0	0%
Givisiez	8	2 945	2,7	5	2 982	1,7	-38%
Le Mouret	2	2 882	0,7	0	2 892	0,0	-100%
Attalens	0	2 805	0,0	0	2 836	0,0	0%
Tafers	2	2 691	0,7	0	2 745	0,0	-100%
Domdidier	6	2 504	2,4	3	2 535	1,2	-50%
Belfaux	9	2 421	3,7	2	2 584	0,8	-78%
Granges-Paccot	11	2 377	4,6	16	2 477	6,5	45%
Ueberstorf	1	2 353	0,4	0	2 348	0,0	-100%
Broc	3	2 204	1,4	6	2 217	2,7	100%
Corminboeuf	0	2 143	0,0	1	2 135	0,5	s.i.
Hauterive (FR)	0	2 125	0,0	1	2 155	0,5	s.i.
Neyruz (FR)	3	2 078	1,4	0	2 138	0,0	-100%
Farvagny	8	2 026	3,9	9	2 083	4,3	13%
Montagny (FR)	1	2 020	0,5	4	2 058	1,9	300%
Riaz	0	2 014	0,0	2	2 121	0,9	s.i.
Siviriez	1	1 994	0,5	0	2 054	0,0	-100%
Vuadens	0	1 946	0,0	5	1 934	2,6	s.i.
St. Antoni	0	1 934	0,0	0	1 954	0,0	0%
Alterswil	0	1 921	0,0	5	1 897	2,6	s.i.
Plaffeien	0	1 918	0,0	0	1 916	0,0	0%
Vuistdvt-Romont	10	1 900	5,3	4	1 954	2,0	-60%
Bas-Vully	0	1 874	0,0	2	1 924	1,0	s.i.
Charmey	9	1 772	5,1	5	1 829	2,7	-44%
Gruyères	4	1 753	2,3	4	1 797	2,7	0%
Ursy	1	1 722	2,3 0,6	0	1 759	0,0	-100%
Autres	166	93 273	0,0 s.i.	141	94 871	0,0 s.i.	-100%
Adiles	100	30 213	5.1.	141	34 O/ I	5.1.	-15/0

© 2010 OFS

Tableau 10: LEtr : fréquence et évolution par commune

2.4 Prévenu selon la loi

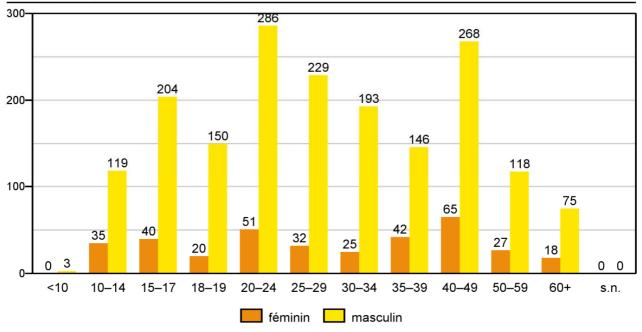
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

Pour pouvoir effectivement comparer des différentes catégories d'âge, il faut référer les chiffres absolus des prévenus à la catégorie d'âge correspondante dans la population, car toutes les catégories d'âge ne sont pas représentées de la même manière dans la population suisse. Cela n'est pas possible pour la totalité des prévenus, puisque en dehors de ceux faisant partie de la population résidente, une part importante de personnes prévenues enregistrées n'appartient pas à la population résidente suisse permanente.

2.4.2 CP: prévenus selon l'âge et le sexe

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

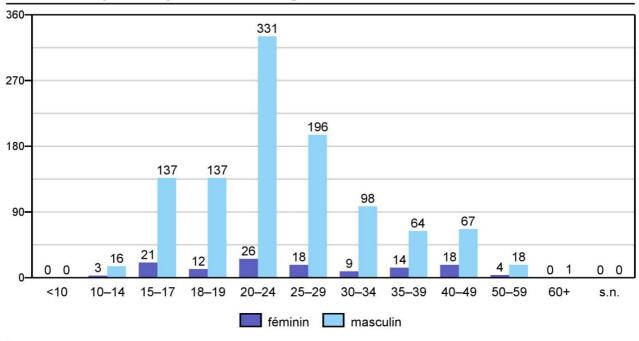
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: CP: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 LStup: prévenus selon l'âge et le sexe

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

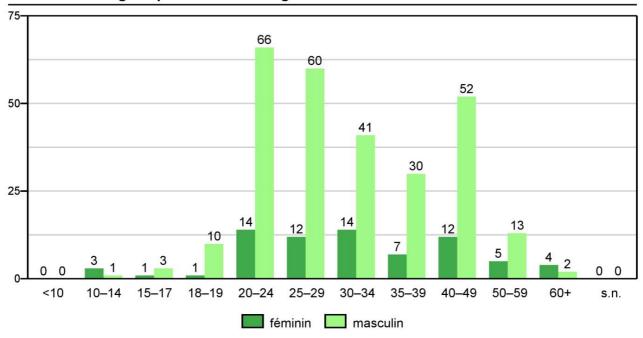
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: LStup : prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.4 <u>LEtr: prévenus selon l'âge et le sexe</u>

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

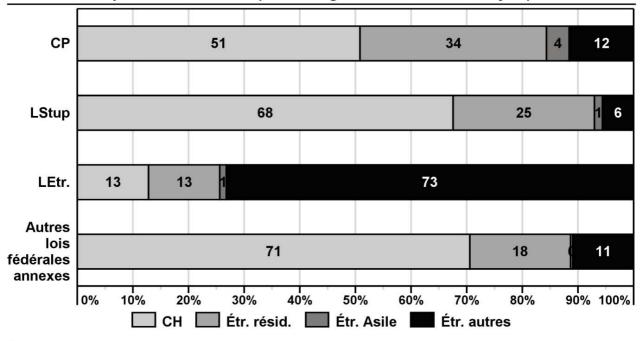
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: LEtr : prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.5 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

Les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

Les catégories de statut de séjour des étrangers se basent sur le permis d'étranger pour autant qu'il existe au moment des faits. Une différenciation est faite entre :

- La population résidente permanente étrangère (permis B, C et Ci)
- Les requérants d'asile (permis F, N et S)
- Les autres prévenus étrangers qui séjournent temporairement en Suisse (y compris permis G et L). Les détenteurs d'un permis de courte durée L et d'une autorisation de séjour de plus d'une année appartiendraient également à la population résidente permanente. Comme il n'est pas possible de distinguer les détenteurs d'un tel permis en fonction de la durée, cette différenciation ne sera pas effectuée. Toutefois, cela n'a pas d'incidence puisque deux tiers des permis L présentent une autorisation de moins d'une année et que le tiers restant, au vu de la quantité, ne représente pas un poids significatif dans la statistique. Entrent également dans cette catégorie, les requérants d'asile avec décision de non entrée en matière ou requérants d'asile avec décision de renvoi entrée en force, dont le délai de renvoi est définitivement écoulé ainsi que les personnes dont le statut de séjour est inconnu.

Il existe des données sur le nombre et la structure des personnes présentes en Suisse (sexe, âge, nationalité) seulement pour la population résidente et, de manière limitée, pour le domaine de l'asile.

2.4.6 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. De plus, la population correspondante ne sera toutefois disponible que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications massives des chiffres.

Les nationalités de Serbie, Serbie-Monténégro et Kosovo ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.7 CP: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		State	ut de séjou	ır
_	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	1 091	1 091		
Portugal	268	246	0	22
Serbie/Monténégro/Kosovo	143	90	8	45
France	75	49	0	26
Turquie	64	58	3	3
Italie	46	44	0	2
Roumanie	40	2	0	38
Macédoine	34	26	0	8
Géorgie	27	1	21	5
Brésil	26	19	0	7
Congo (Kinshasa)	22	14	3	5
Algérie	19	4	5	10
Somalie	17	5	12	0
Angola	16	9	5	2
Maroc	16	12	2	2
Espagne	14	12	0	2
Moldova	12	1	0	11
Congo (Brazzaville)	12	9	1	2
Tunisie	12	4	7	1
Irak; Iraq	12	6	4	2
Allemagne	11	9	0	2
Pologne	11	0	0	11
Cap-Vert	11	10	0	1
Bosnie et Herzégovine	10	7	2	1
Autres	137	82	15	40

© 20110FS

Tableau 11: CP : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.8 LStup : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut de séjour							
_	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers					
Suisse	804	804							
Portugal	132	118	0	14					
France	65	48	0	17					
Serbie/Monténégro/Kosovo	23	22	0	1					
Italie	22	22	0	0					
Espagne	16	14	0	2					
Turquie	14	11	2	1					
Allemagne	10	6	0	4					
Autres	104	61	15	28					

© 20110FS

Tableau 12: LStup : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.9 <u>LEtr: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour</u>

	Statut de séjour								
_	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers					
Serbie/Monténégro/Kosovo	147	26	2	119					
Suisse	45	45							
Turquie	15	6	0	9					
Portugal	14	5	0	9					
Macédoine	11	1	0	10					
Algérie	11	0	0	11					
France	10	2	0	8					
Brésil	10	0	0	10					
Autres	88	5	2	81					

© 20110FS

Tableau 13: LEtr : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.10 CP: Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent non seulement se dérouler dans un seul évènement (au même moment, au même endroit), mais aussi être réparties dans plusieurs évènements sur une année.

2.4.11 Code pénal

		Nombre (d'infraction:	s par pers	onne		
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	178	68	43	34	55	23	401
Suisses	103	42	20	17	34	13	229
Étrangers	75	26	23	17	21	10	172
résidents	59	24	12	16	14	9	134
asile	4	1	1	0	0	0	6
autres	12	1	10	1	7	1	32
Total adultes	842	420	212	90	138	43	1 745
Suisses	438	219	96	36	61	12	862
Étrangers	404	201	116	54	77	31	883
résidents	268	149	69	45	45	9	585
asile	36	19	14	3	8	2	82
autres	100	33	33	6	24	20	216

© 20110FS

Tableau 14: CP : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux ou trois infractions les plus fréquentes dans le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.12 LStup: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	84	61	16	9	7	0	177
Suisses	62	52	14	7	4	0	139
Étrangers	22	9	2	2	3	0	38
résidents	19	8	2	2	2	0	33
asile	1	0	0	0	1	0	2
autres	2	1	0	0	0	0	3
Total adultes	328	447	134	67	35	2	1 013
Suisses	193	296	101	52	21	2	665
Étrangers	135	151	33	15	14	0	348
résidents	104	114	28	13	10	0	269
asile	6	7	0	1	1	0	15
autres	25	30	5	1	3	0	64

© 20110FS

Tableau 15: LStup: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux infractions les plus fréquentes dans le domaine de la loi sur les stupéfiants sont soit la possession, respectivement la saisie en rapport avec d'autres infractions contre la loi sur les stupéfiants, soit la consommation et le trafic de substances illégales. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.13 LEtr: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	1	7	0	0	0	0	8
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	1	7	0	0	0	0	8
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	7	0	0	0	0	8
Total adultes	149	114	59	11	10	0	343
Suisses	32	12	0	0	1	0	45
Étrangers	117	102	59	11	9	0	298
résidents	40	4	1	0	0	0	45
asile	3	1	0	0	0	0	4
autres	74	97	58	11	9	0	249

© 20110FS

Tableau 16: LEtr: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, la multiplicité des infractions commises par une personne est relativement fréquente. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.14 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

	Nombre de prévenus						
	1	2	3	4	5–10	>10	
Nombre d'infractions	3 384	559	300	68	95	3	

© 20110FS

Tableau 17: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons dès lors renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

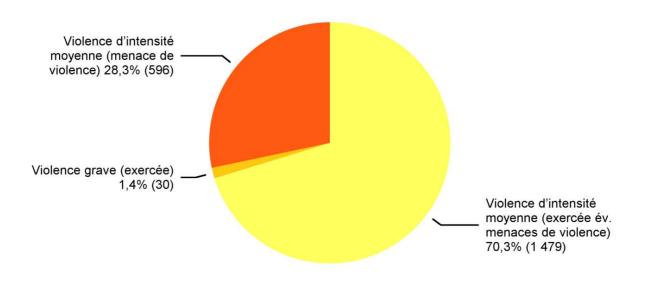
3 Judiciaire (partie détaillée)

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voire dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 <u>Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions</u>

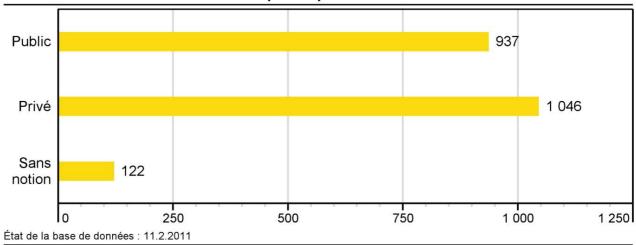
	20	09	20	10	
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Violence grave (exercée)	46	41,3%	30	66,7%	-35%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides avec arme à feu	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec violence physique	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides autre instrument	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	66,7%	12	66,7%	100%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	50,0%	0	s.i.	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	2	100,0%	11	72,7%	450%
Lés. corp. graves autre instrument	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	1	100,0%	2	50,0%	100%
Viol (Art. 190)	39	35,9%	15	66,7%	-62%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne	4 407	50.7 0/	4 470	CC 00/	40/
(exercée év. menaces de violence)	1 487	53,7%	1 479	66,2%	-1%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	54,6%	488	72,3%	6%
Voies de fait (Art. 126)	611	38,3%	578	53,3%	-5%
Participation à rixe (Art. 133)	79	100,0%	89	100,0%	13%
Participation à agression (Art. 134)	35	85,7%	41	80,5%	17%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	45	17,8%	49	42,9%	9%
Contrainte (Art. 181)	78	52,6%	76	52,6%	-3%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	12	50,0%	14	57,1%	17%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	46,2%	31	58,1%	19%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	141	97,2%	113	96,5%	-20%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne					
(menaces de violence)	576	50,9%	596	67,1%	3%
Menaces (Art. 180)	568	50,9%	577	68,1%	2%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	50,0%	19	36,8%	138%
Total infractions de violence	2 109	52,6%	2 105	66,5%	-0%

© 2011 OFS

Tableau 18: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 <u>Infractions de violence selon l'endroit</u>

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

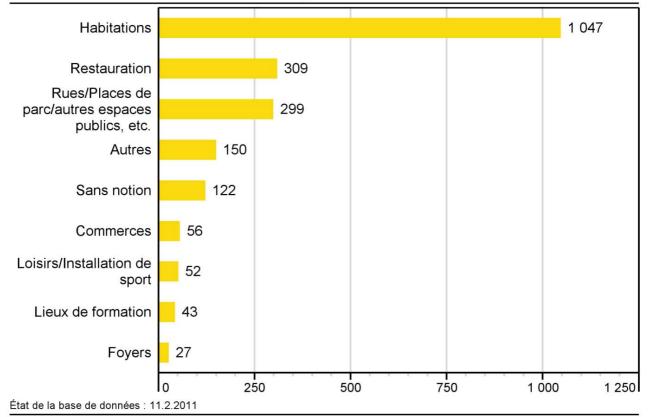


Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit : public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

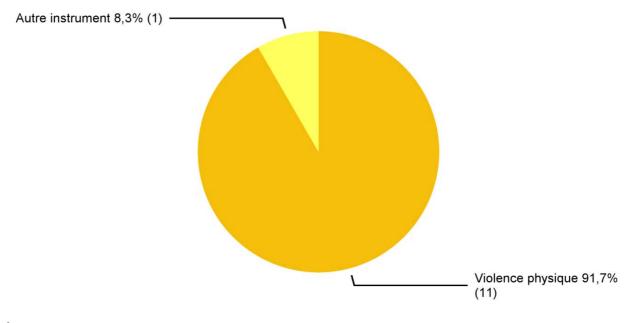
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit : catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 <u>Lésions corporelles graves</u>

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total		Age/S	exe		Etr./S	Statut
	Total –	<18	18–24	>24	М	Total	Résid.
Violence grave (exercée)	23	1	2	20	23	13	6
Homicides (Art. 111-113/116), y c.	1	0	0	1	1	1	1
tentatives	ı	U	U	ı	1		'
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	1	1
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	10	0	2	8	10	4	3
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme	0	0	0	0	0	0	0
coupante/tranchante	U	U	U	U	U	U	U
Lés. corp. grav. arme	0	0	0	0	0	0	0
contondante/d'estoc	U	U	U	U	U	U	0
Lés. corp. grav. violence physique	10	0	2	8	10	4	3
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	3	0	0	3	3	3	0
Viol (Art. 190)	9	1	0	8	9	5	2
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne	801	133	205	463	691	377	322
(réalisée év. menaces de violence)	001	133	205	403	091	3//	322
Lésions corporelles simples (Art. 123)	369	73	101	195	324	179	154
Voies de fait (Art. 126)	292	50	42	200	233	149	128
Participation à rixe (Art. 133)	83	9	41	33	81	39	31
Participation à agression (Art. 134)	28	6	15	7	27	17	14
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	31	4	13	14	31	16	11
Contrainte (Art. 181)	38	4	5	29	35	16	15
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	8	0	1	7	6	4	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art.	0	0	0	0	0	0	0
184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	15	8	1	6	14	9	9
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	102	8	37	57	93	32	27
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne	075	F4	64	000	225	404	450
(menaces de violence)	375	51	61	263	335	191	158
Menaces (Art. 180)	368	47	60	261	328	187	156
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	9	6	1	2	9	4	2
Total infractions de violence	985	147	233	605	859	466	392

© 20110FS

Tableau 19: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 <u>Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe</u>

	Total –		Age			Sex	е
	iotai –	<18	18-24	>24	М	F	Pers. mor.
Violence grave (exercée)	29	3	5	21	12	17	0
Homicides (Art. 111-113/116), y c.	1	0	0	1	0	1	0
tentatives							· ·
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	0	3	9	11	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	11	0	2	9	10	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	2	0	0	2	1	1	0
Viol (Art. 190)	14	3	2	9	0	14	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne	1 107	187	240	670	553	544	10
(exercée év. menaces de violence)	467	77	120	260	200	170	0
Lésions corporelles simples (Art. 123) Voies de fait (Art. 126)	467 541	77 87	130 90	260 364	289 210	178 331	0
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	90	0	0	0	0
Participation à agression (Art. 134)	29	2	14	13	26	3	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	59	3	15	32	26	24	9
Contrainte (Art. 181)	77	15	14	47	28	48	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	14	2	3	9	3	11	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	14	5	8	7	20	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	7	0	3	4	2	5	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	564	64	86	410	260	300	4
Menaces (Art. 180)	546	58	83	401	245	297	4
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	19	6	4	9	16	3	0
Total infractions de violence	1 454	217	292	931	723	717	14

© 2011 OFS

Tableau 20: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Violences domestiques: répartition selon l'infraction

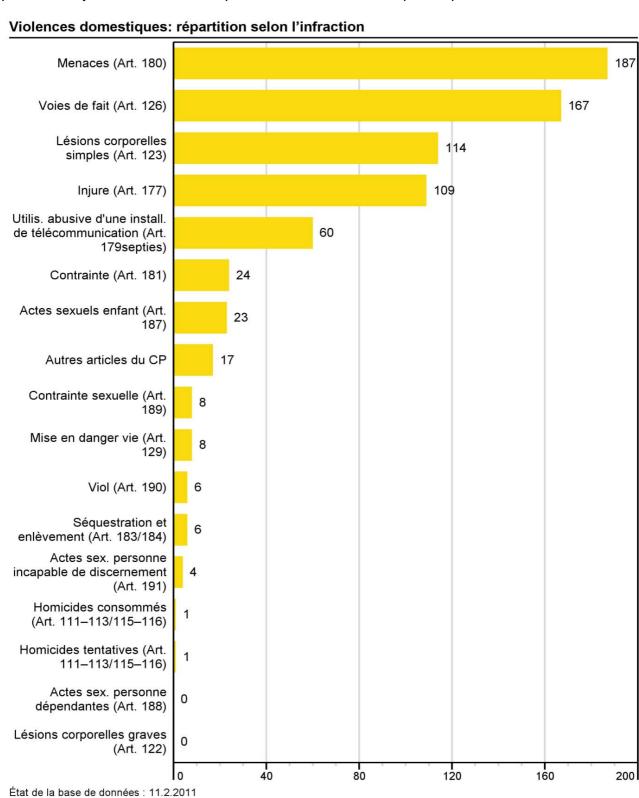


Figure 18: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

3.2.1 <u>Violences domestiques: évolution des infractions</u>

	2009 Infractions	2010 Infractions	Différence
Homicides consommés (Art. 111–113/115–116)	0	1	s.i.
Homicides tentatives (Art. 111–113/115–116)	0	1	s.i.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	80	114	43%
Voies de fait (Art. 126)	120	167	39%
Mise en danger vie (Art. 129)	4	8	100%
Injure (Art. 177)	96	109	14%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	25	60	140%
Menaces (Art. 180)	115	187	63%
Contrainte (Art. 181)	25	24	-4%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	6	0%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	12	23	92%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	8	60%
Viol (Art. 190)	7	6	-14%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	s.i.
Autres articles du CP ¹	6	17	183%
Total sélection d'infractions de violences domestiques	503	735	46%

© 2011 OFS

Tableau 21: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions afin de pouvoir analyser statistiquement les violences domestiques. Une relation domestique a été constatée dans 43% de ces infractions.

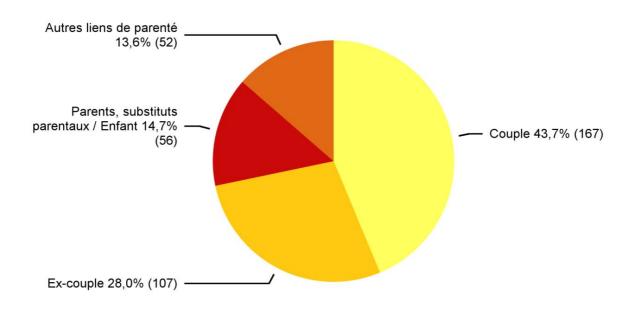
Une infraction qui est également souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques, est la violation de domicile. Cependant, en raison de la très grande quantité de violations de domicile (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons pratiques, à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé. Par conséquent, l'exhaustivité des données ne peut pas être garantie, c'est pourquoi cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation cidessus.

Des adaptations ont été effectuées dans le domaine des violences domestiques: les infractions ne concernant pas ce domaine n'ont plus été prises en considération. Les chiffres de l'année 2009 ont ainsi été recalculés sur cette nouvelle base.

Autres articles du CP: Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260 bis CP)

3.2.2 <u>Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu</u>

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois.

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

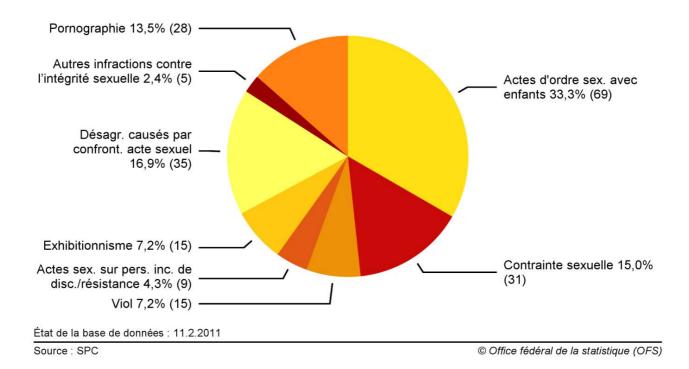


Figure 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions</u>

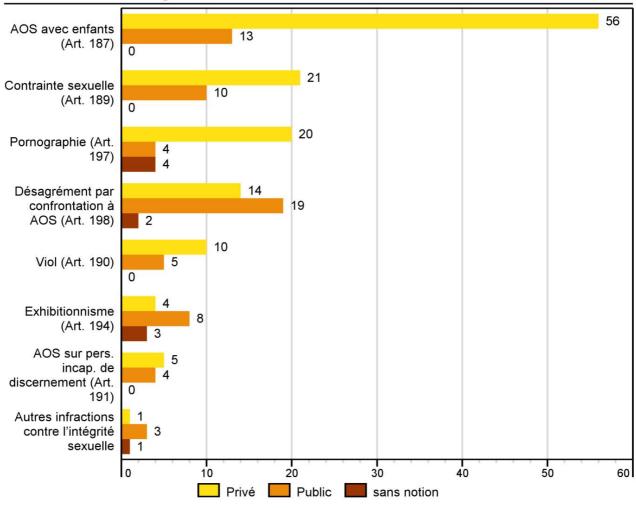
	200	9	201	0	
-	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
AOS avec enfants (Art. 187)	87	55,2%	69	65,2%	-21%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	46,2%	31	58,1%	19%
Viol (Art. 190)	39	35,9%	15	66,7%	-62%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	7	0,0%	9	88,9%	29%
Exhibitionnisme (Art. 194)	18	72,2%	15	46,7%	-17%
Pornographie (Art. 197)	36	52,8%	28	67,9%	-22%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	37	54,1%	35	48,6%	-5%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	17	64,7%	5	100,0%	-71%
Total infractions contre l'intégrité sexuelle	267	51,3%	207	62,3%	-22%

© 2011 OFS

Tableau 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 <u>Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction</u>

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

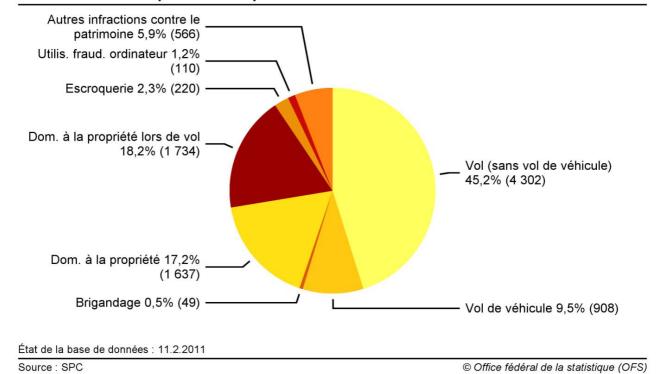


Figure 22: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une part substantielle des dommages à la propriété est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.). C'est pourquoi, pour les dommages à la propriété, le contexte du vol est séparément spécifié.

3.4.2 <u>Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions</u>

	200)9	201	0	
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Appropr. Illégitime (Art. 137)	132	12,1%	149	10,7%	13%
Abus de confiance (Art. 138)	142	38,7%	152	53,3%	7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	20,3%	4 302	15,3%	6%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	1 065	5,5%	908	6,3%	-15%
Brigandage (Art. 140)	45	17,8%	49	42,9%	9%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	66,7%	6	50,0%	100%
Soustraction de données (Art. 143)	16	6,3%	104	89,4%	550%
Accès indu sys. Info (Art. 143 bis)	7	14,3%	14	14,3%	100%
Dom. À la propriété (Art. 144)	1 728	30,3%	1 637	20,0%	-5%
Dom. À la propriété lors de vol (Art. 144)	1 330	30,0%	1 734	15,2%	30%
Escroquerie (Art. 146)	140	42,9%	220	46,4%	57%
Utilis. Fraud. Ordinateur (Art. 147)	92	42,4%	110	19,1%	20%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	10	50,0%	14	42,9%	40%
Obtent. Fraud. Prestation (Art. 150)	11	63,6%	9	33,3%	-18%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	50,0%	19	36,8%	138%
Gestion déloyale (Art. 158)	5	80,0%	8	37,5%	60%
Détournement de salaire (Art. 159)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Recel (Art. 160)	51	84,3%	55	94,5%	8%
Banquer. Fraud. Et fraude saisie (Art. 163)	4	50,0%	2	100,0%	-50%
Détourn. Valeur patrimoine (Art. 169)	4	50,0%	2	100,0%	-50%
Autres infractions contre le patrimoine	38	57,9%	31	54,8%	-18%
Total infractions contre le patrimoine (incl. Art. 94 LCR)	8 900	23,3%	9 526	18,3%	7%

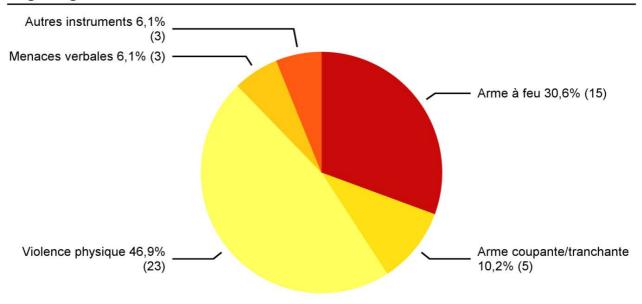
© 2011 OFS

Tableau 23 : Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 <u>Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions</u>

	20	2009		2010		
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence	
Arme à feu	7	14,3%	15	66,7%	114%	
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	5	60,0%	s.i.	
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Violence physique	29	10,3%	23	21,7%	-21%	
Menaces verbales	0	s.i.	3	66,7%	s.i.	
Autres instruments	9	44,4%	3	33,3%	-67%	
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%	
Total brigandage (Art. 140)	45	17,8%	49	42,9%	9%	

© 2011 OFS

Tableau 24: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

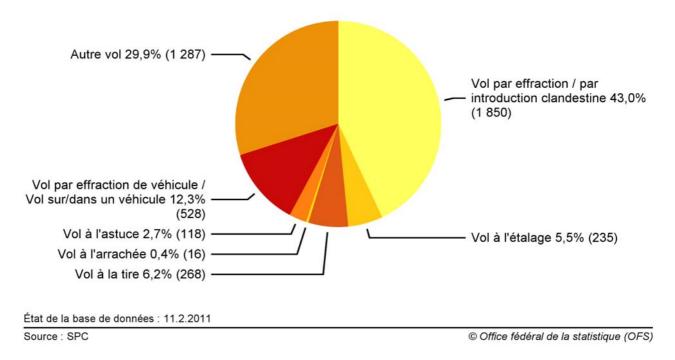


Figure 24: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés au Ministère public. Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 <u>Type de vol: élucidations et évolution des infractions</u>

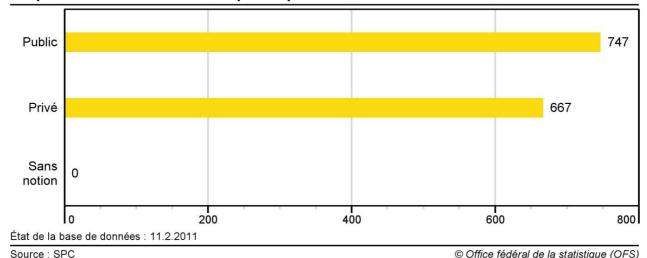
	20	09	20	10	
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Vol sans spécification	1 316	12,0%	1 287	12,0%	-2%
Vol par effraction	1 196	25,7%	1 414	15,3%	18%
Vol par introduction clandestine	412	22,6%	436	15,8%	6%
Vol à l'étalage	221	64,7%	235	64,7%	6%
Vol à l'arrachée	27	33,3%	16	12,5%	-41%
Vol à la tire	215	3,7%	268	0,7%	25%
Vol à l'astuce	96	15,6%	118	8,5%	23%
Vol par effraction de véhicule	396	20,2%	346	9,8%	-13%
Vol sur/dans un véhicule	189	5,8%	182	11,5%	-4%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total vols (sans vol de véhicule)	4 068	20,3%	4 302	15,3%	6%

© 2011 OFS

Tableau 25: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



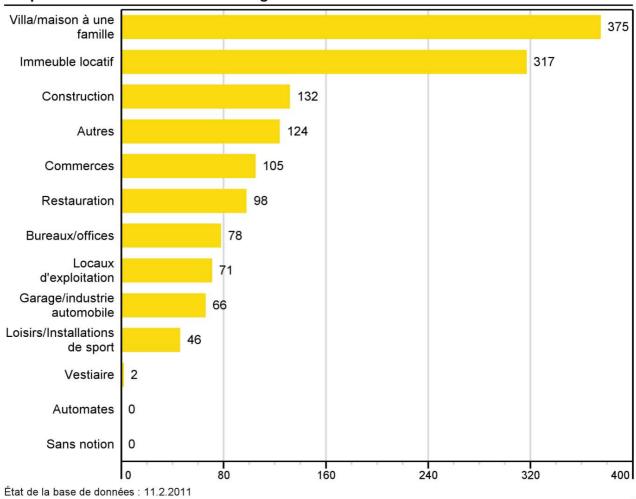
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 25: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



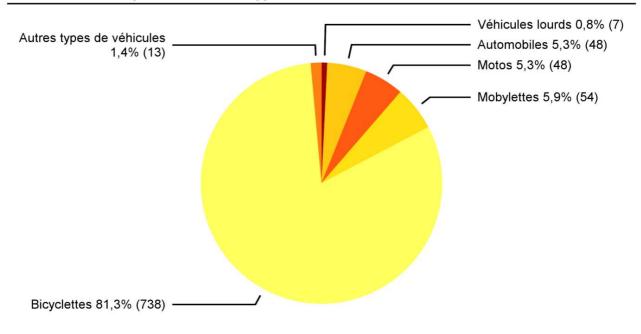
Source : SPC © Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 <u>Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule</u>

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 <u>Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions</u>

	2009		2010			
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence	
Véhicules lourds	7	42,9%	7	71,4%	0%	
Automobiles	68	32,4%	48	41,7%	-29%	
Motos	57	8,8%	48	12,5%	-16%	
Mobylettes	75	6,7%	54	7,4%	-28%	
Bicyclettes	835	2,8%	738	3,0%	-12%	
Autres véhicules	23	4,3%	13	0,0%	-43%	
Total vols de véhicules	1 065	5,5%	908	6,3%	-15%	

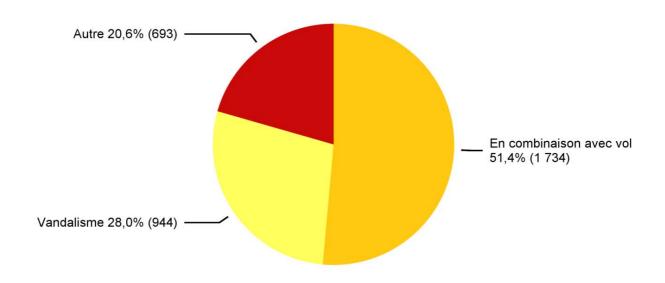
© 2011 OFS

Tableau 26: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 <u>Dommages à la propriété: répartition selon le contexte</u>

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 <u>Dommage à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions</u>

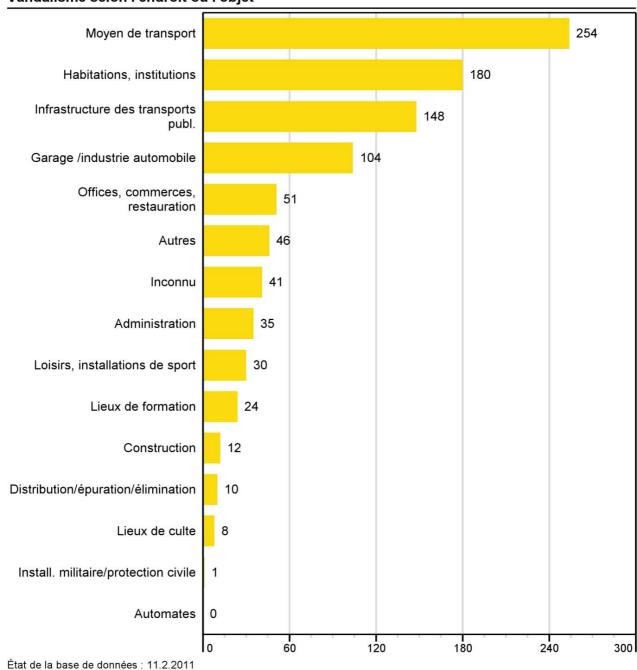
	2009		2010			
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence	
En combinaison avec vol	1 330	30,0%	1 734	15,2%	30%	
Vandalisme	881	40,1%	944	17,9%	7%	
Autre	847	20,2%	693	22,8%	-18%	
Total dommages à la propriété	3 058	30,2%	3 371	17,5%	10%	

© 2011 OFS

Tableau 27: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 <u>Vandalisme selon l'endroit ou l'objet</u>

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



Source : SPC

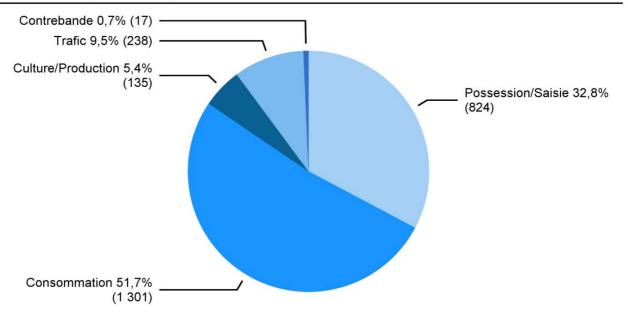
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 LStup: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: LStup: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes, en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 <u>LStup: élucidations et évolution des infractions</u>

	20	09	20	10	
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Total possession / saisie	829	96,6%	824	96,0%	-1%
Possession / saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession / saisie délit	818	96,6%	812	95,9%	-1%
Possession / saisie crime	11	100,0%	12	100,0%	9%
Total consommation	1 263	100,0%	1 301	100,0%	3%
Total culture / production	118	99,2%	135	96,3%	14%
Culture / possession contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / possession délit	117	99,1%	130	96,2%	11%
Culture / possession crime	1	100,0%	5	100,0%	400%
Total trafic	269	97,4%	238	98,3%	-12%
Trafic délit	247	97,6%	193	97,9%	-22%
Trafic crime	22	95,5%	45	100,0%	105%
Total contrebande	14	92,9%	17	94,1%	21%
Importation, exportation, transit délit	13	92,3%	13	92,3%	0%
Importation, exportation, transit crime	1	100,0%	4	100,0%	300%
Total infractions à la LStup	2 493	98,5%	2 515	98,3%	1%

© 2011 OFS

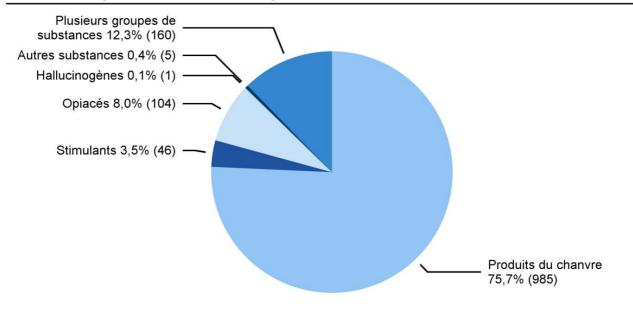
Tableau 28: LStup : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 LStup: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 LStup: consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données : 11.2.2011

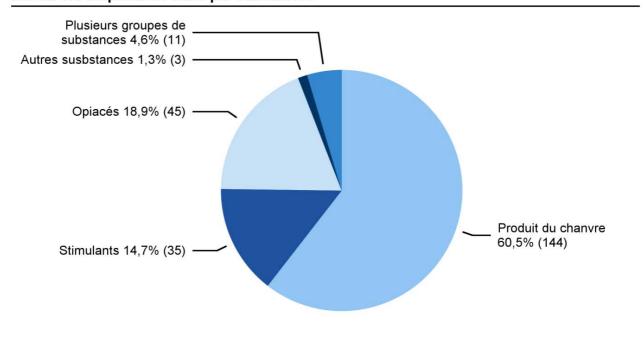
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: LStup: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 32: LStup: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 <u>LStup : consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus</u>

	Total	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+
Suisses	678	11	102	103	202	117	89	42	11	1
Étrangers	322	5	32	31	105	71	56	18	4	0
résidents	263	4	28	27	86	57	43	15	3	0
asile	13	0	2	0	3	3	3	1	1	0
autres	46	1	2	4	16	11	10	2	0	0
Suissesses	92	2	20	9	17	11	16	15	2	0
Étrangères	27	0	1	3	9	5	5	3	1	0
résidents	21	0	1	3	6	4	5	1	1	0
asile	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	5	0	0	0	2	1	0	2	0	0

© 2011 OFS

Tableau 29: LStup : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 LStup: Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50-59	60+
Suisses	125	3	12	18	35	21	21	13	2	0
Étrangers	75	0	3	8	30	16	14	3	1	0
résidents	52	0	2	4	20	15	8	2	1	0
asile	5	0	1	0	4	0	0	0	0	0
autres	18	0	0	4	6	1	6	1	0	0
Suissesses	11	1	2	1	3	0	1	3	0	0
Étrangères	5	0	0	0	2	0	1	2	0	0
résidents	4	0	0	0	2	0	1	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0

© 2011 OFS

Tableau 30: LStup : trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 LStup : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

		Enregistrements (affaires)						
	1	2	3	4	5-10	>10	Total	
Total mineurs	146	25	4	2	0	0	177	
Suisses	115	21	3	0	0	0	139	
Étrangers	31	4	1	2	0	0	38	
résidents	27	4	1	1	0	0	33	
asile	1	0	0	1	0	0	2	
autres	3	0	0	0	0	0	3	
Total adultes	908	75	17	9	4	0	1 013	
Suisses	595	49	13	6	2	0	665	
Étrangers	313	26	4	3	2	0	348	
résidents	238	24	4	2	1	0	269	
asile	14	0	0	1	0	0	15	
autres	61	2	0	0	1	0	64	

© 2011 OFS

Tableau 31: LStup : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 <u>Décès dus à la drogue: évolution</u>

	2009	2010	Différence
Hommes	2	2	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	2	2	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	1	0	-100%
Étrangers/ères	1	2	100%
Total décès dus à la drogue	2	2	-100%

© 2011 OFS

Tableau 32: LStup : décès du à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Substances		Affaires	Quantité
Produits du chanvre			
Chanvre (Plante fraiche: avec inflorescences)	gramme	3	6 249
	plantes	80	3 843
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	gramme	9	64 566
	plantes	17	120
Haschisch	pièces/pilules/doses/joint	3	3
	gramme	67	4 696
Huile de haschisch	gramme	1	0
Marijuana	pièces/pilules/doses/joints	82	90
	gramme	574	205 844
	plantes	2	59
Stimulants			
Amphétamines	gramme	17	323
Ecstasy	pièces/pilules/doses/joint	5	16
Feuilles de coca	gramme	1	1 070
Cocaïne	pièces/pilules/doses/joint	1	12
	gramme	37	925
Métamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	gramme	4	5
Opiacés			
Héroïne	gramme	69	170
Opium	gramme	2	25
Méthadone	pièces/pilules/doses/joint	2	11
	gramme	2	0
Autres produits de substitution	pièces/pilules/doses/joint	3	17
Hallucinogènes			
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	pièces/pilules/doses/joint	1	20
	gramme	7	2 515
	plantes	2	6
LSD	gramme	1	0
Autres hallucinogènes	pièces/pilules/doses/joint	2	2
	gramme	1	4
Autres substances			
Autres substances stupéfiantes	pièces/pilules/doses/joint	3	93
·	gramme	5	211 020
Médicament sur ordonnance contenant des subst.	pièces/pilules/doses/joint	6	700
stupéfiantes	gramme	1	1

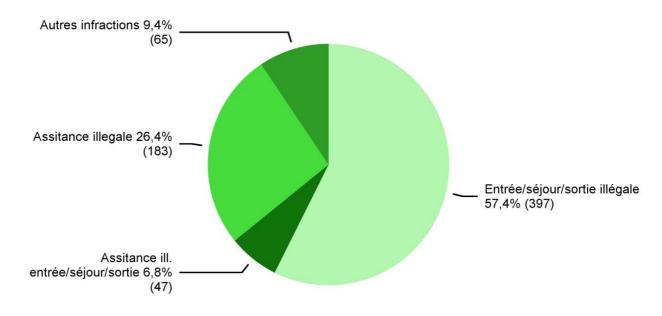
© 2011 OFS

Tableau 33: LStup: Saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: LEtr: répartition selon l'infraction

3.10.2 <u>LEtr: élucidations et évolution des infractions</u>

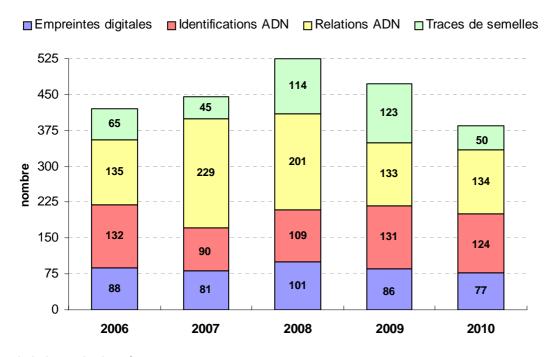
	20	09	20	10	
	Infractions	Élucidation	Infractions	Élucidation	Différence
Viol. des dispo. sur l'entrée Séjour illégal	85 212	100,0% 98,6%	157 240	98,7% 99,6%	85% 13%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total entrée/séjour/sortie illégal	298	99,0%	397	99,2%	33%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal Faciliter entrée illég. sur territoire autre état Assist. illég., but enrichissement ou dans	45 0	100,0% s.i.	47 0	100,0% s.i.	4% 0%
une assoc.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total incitation ill. entrée/séjour/sortie	45	100,0%	47	100,0%	4%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	122	100,0%	129	100,0%	6%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Occupation d'étrangers non autorisée	59	98,3%	53	100,0%	-10%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total incitation/exercice illégaux d'une activité lucrative	181	99,4%	183	100,0%	1%
Fausses indications / dissimulation de faits	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total induire la justice en erreur	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Non-respect assign. lieu de résidence	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	15	100,0%	37	100,0%	147%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	s.i.	5	100,0%	s.i.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infractions. en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total autres infr. à la LEtr	15	100,0%	65	93,8%	333%
Total général infractions à la LEtr	540	99,3%	681	99,3%	26%

© 2011 OFS

Tableau 34: LEtr : élucidations et évolution des infractions

3.11 Identification par le service d'identification judiciaire (SIJ)

3.11.1 Tendance

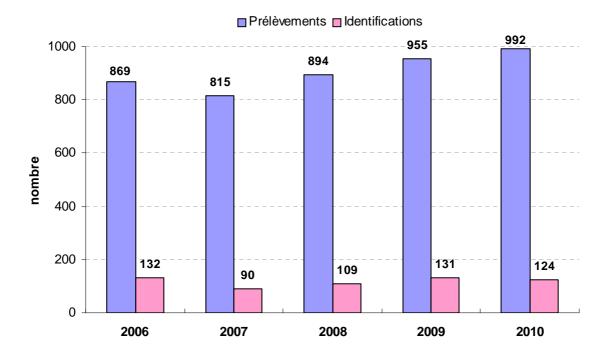


Etat de la base de données : 06.01.2011

Source : SIJ © 2011 IC

Figure 34 : Identification par le SIJ : Tendance

3.11.2 ADN: prélèvements sur les personnes

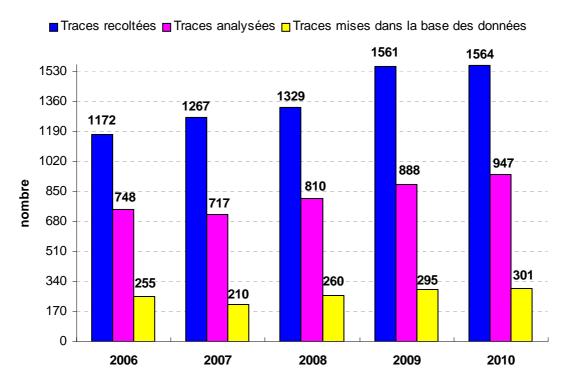


Etat de la base de données : 06.01.2011

Source : SIJ

Figure 35 : ADN : prélèvements sur les personnes

3.11.3 ADN: prélèvements de traces

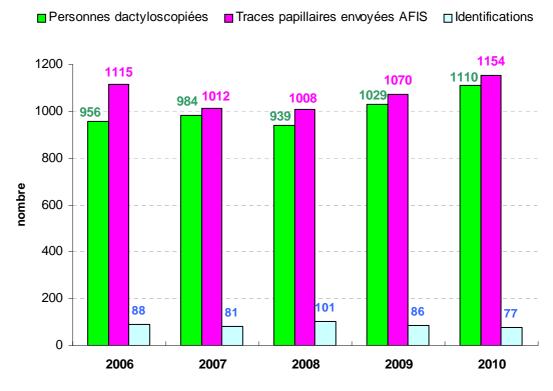


Etat de la base de données : 06.01.2011

Source : SIJ © 2011 IC

Figure 36 : ADN : prélèvements de traces

3.11.4 Prises d'empreintes



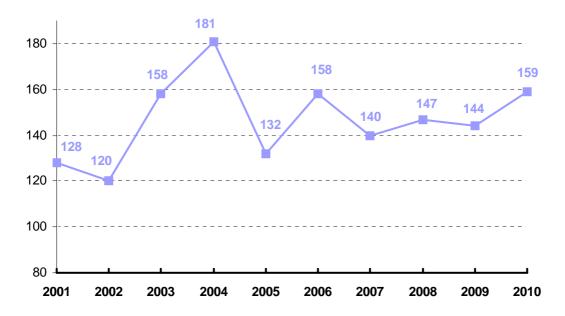
Etat de la base de données : 06.01.2011

Source : SIJ © 2011 IC

Figure 37: Prises d'empreintes

3.12 Interventions pour levées de corps

3.12.1 Tendance

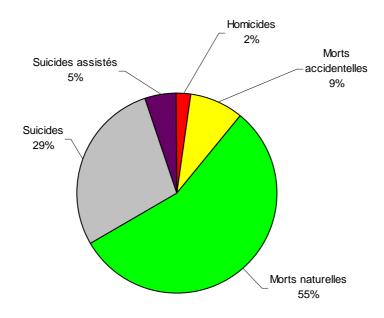


Etat de la base de données : 08.02.2011

Source : SPC © 2011 IC

Figure 38 : Interventions pour levées de corps : Tendance

3.12.2 Origine des décès



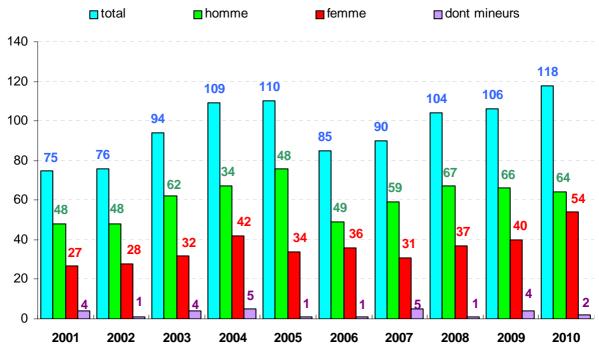
Etat de la base de données : 08.02.2011

Source : SPC © 2011 IC

Figure 39 : Interventions pour levées de corps : Origine des décès

3.13 Interventions pour suicides et tentatives de suicides

3.13.1 Tendance



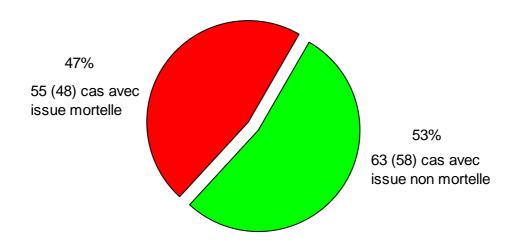
Etat de la base de données 02.02.2011

Source : Zephyr © 2011 IC

Figure 40: Suicides: Tendance sur dix ans

3.13.2 Victimes

2010 : 118 victimes de suicide et tentatives de suicide

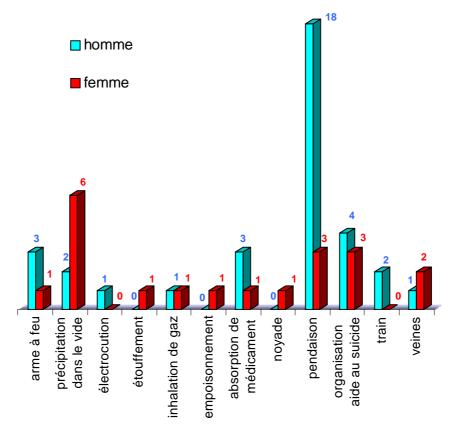


Etat de la base de données 02.02.2011

Source : Zephyr

Figure 41 : Suicides et tentatives de suicides : victimes

3.13.3 Suicides: mode opératoire

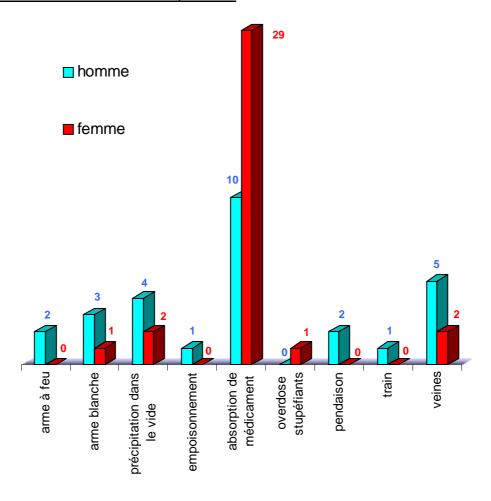


Etat de la base de données 02.02.2011

Source : Zephyr © 2011 IC

Figure 42 : Suicides : mode opératoire

3.13.4 Tentatives de suicides : mode opératoire



Etat de la base de données 02.02.2011

Source : Zephyr © 2011 IC

Figure 43 : Tentatives de suicides : mode opératoire

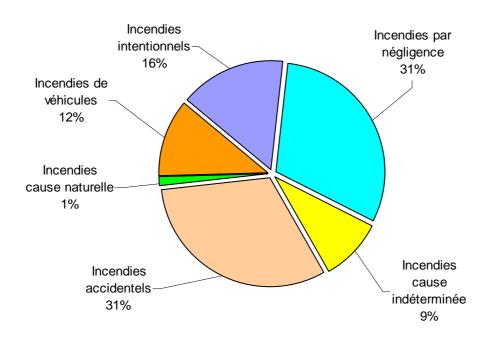
3.14 Incendies

3.14.1 Répartition selon la cause

	2009	2010
Total incendies	312	340
Incendies intentionnels	59	53
Incendies par négligence	79	104
Incendies cause indéterminée	36	31
Incendies accidentels	94	107
Incendies cause naturelle	3	4
Incendies de véhicules	41	40

© 2011 OFS

Tableau 35 : Incendies : répartition selon la cause



Etat de la base de données : 10.02.2011

Source : SPC © 2011 IC

Figure 44 : Incendies : répartition selon la cause

4 Circulation

4.1 Statistique générale

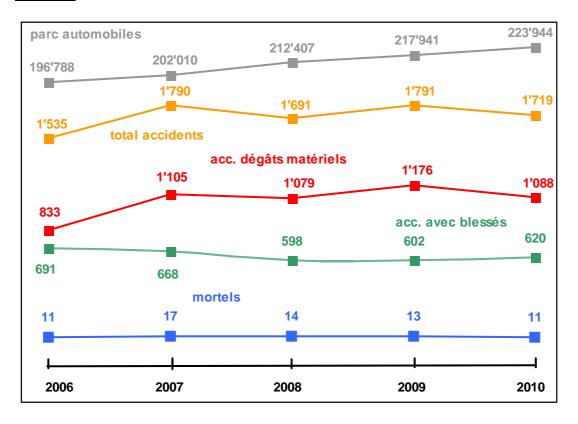
4.1.1 Accidents avec dégâts matériels, blessés et personnes décédées

	2009	2010	$\Psi \uparrow$
Total des accidents	1'791	1'719	Я
Accidents dégâts matériels	1'176	1'088	Z
Accidents avec blessés	602	620	7
Nombre de blessés	808	835	7
blessures légères	675	688	\rightarrow
blessures graves	133	147	7
Accidents mortels	13	11	Z
Nombre de personnes tuées	13	11	7

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 36 : Accidents avec dégâts matériels, blessés et personnes décédées

4.1.2 Evolution



Etat de la base de données : 21.02.2011

Figure 45 : Accidents : Evolution sur cinq ans

4.1.3 Accidents dans / hors localités et sur les autoroutes

	2008	2009	2010	₩
Dans les localités	63%	60%	56%	И
Hors des localités	28%	32%	34%	7
Autoroutes	9%	8%	10%	71

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 37 : Accidents dans / hors localités et sur les autoroutes

4.1.4 Répartition des accidents les plus nombreux

	2008	2009	2010
Selon le mois	Juillet/Décembre	Juin/Septembre	Janvier/Décembre
Selon le jour	Vendredi	Vendredi	Samedi
Selon l'heure	1700 – 1800 h	1700 – 1800 h	1700 – 1800 h

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 38 : Répartition des accidents les plus nombreux

4.1.5 Accidents avec piétons

	2008	2009	2010	₩
Blessés	66	66	71	71
Tués	1	0	0	\rightarrow
Blessés sur les passages piétons	32	31	33	7
Tués sur les passages piétons	1	0	0	\rightarrow
Enfants tués	1	0	0	\rightarrow

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 39 : Accidents avec piétons

4.1.6 Age des conducteurs accidentés

18 à 34 ans	Pourcentage par rapport à la totalité des âges					
	2008	2009	2010	₩		
Fautifs		25%	26%	27%	7	
Non fautifs		13%	12%	11%	Ŋ	
Totaux		38%	38%	38%	\rightarrow	

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 40 : Age des conducteurs accidentés

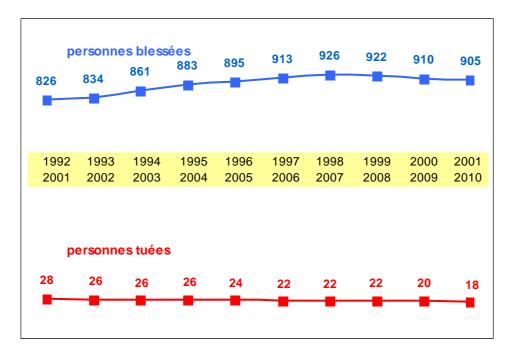
4.2 Tendance

4.2.1 Moyenne sur dix ans des personnes tuées ou blessées

Années	1992 2001	1993 2002	1994 2003	1995 2004	1996 2005	1997 2006	1998 2007	1999 2008	2000 2009	2001 2010
Pers, blessées	826	834	861	883	895	913	926	922	910	905
Pers, tuées	28	26	26	26	24	22	22	22	20	18

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 41 : Accident : Moyenne sur dix ans des personnes tuées ou blessées



Etat de la base de données : 21.02.2011

Source : Polci © 2011 IC

Figure 46 : Accidents : Moyenne sur dix ans des personnes tuées et blessées

4.3 Principales causes des accidents

	2008	2009	2010	↓ ↑
Inattention	1'495	1'720	1'370	7
Priorité	353	345	322	Z
Vitesse	429	450	510	7
Etat du conducteur (ivresse – surmenage – drogue – etc,)	299	292	348	7

Tableau 42: Accidents: Principales causes des accidents

4.4 Accidents mortels

4.4.1 Conducteurs, passagers et piétons décédés

	2008	2009	2010	ት
Conducteurs	13	13	10	И
Passagers	0	0	1	7
Piétons	1	0	0	\rightarrow
Total	14	13	11	7

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 43 : Accidents mortels : Conducteurs, passagers et piétons décédés

4.4.2 <u>Véhicules impliqués</u>

	2008	2009	2010	$\Psi \Phi$
Voiture	14	10	8	7
Moto	5	5	6	7
Scooter	0	0	0	\rightarrow
Cyclomoteur	2	0	0	\rightarrow
Cycle	0	4	1	7
Camion – Autobus – Trolley	1	2	0	7
Véhicule agricole	1	0	0	\rightarrow
Chemin de fer	0	1	0	Z

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 44 : Accidents mortels : Véhicules impliqués

4.4.3 <u>Causes</u>

	2008	2009	2010	↓ ↑
Etat du conducteur				
lyresse	4	3	2	N
Stupéfiants	(1x0.5-0.79)	(1x0,5-0,79)	(1x0.5-0.79)	_ →
•	2	0	0	-
Surmenage, fatigue, malaise	2	0	1	7
Comportement du conducteur				
Vitesse inadaptée	8	5	8	7
Dépassement	3	2	0	Z
Priorité	4	3	0	Z
Faute du piéton	0	0	0	\rightarrow
Faute du piéton avec alcool	0	0	0	\rightarrow

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 45: Accidents mortels: Causes

4.4.4 <u>Lieux</u>

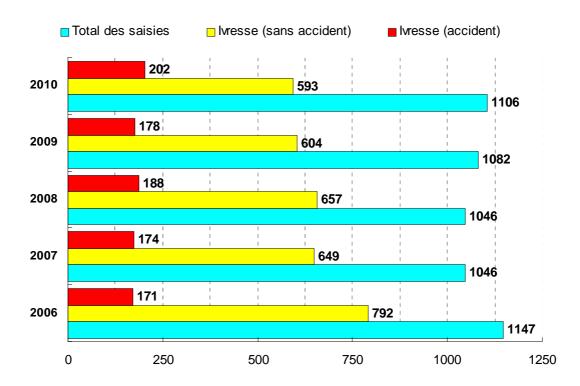
	2008	2009	2010	₩
Dans les localités	4	5	0	Z
Hors des localités	9	8	10	71
Autoroute	1	0	1	7

Source : Polci © 2011 IC

Tableau 46: Accidents mortels: Lieux

4.5 Saisies provisoires des permis de conduire

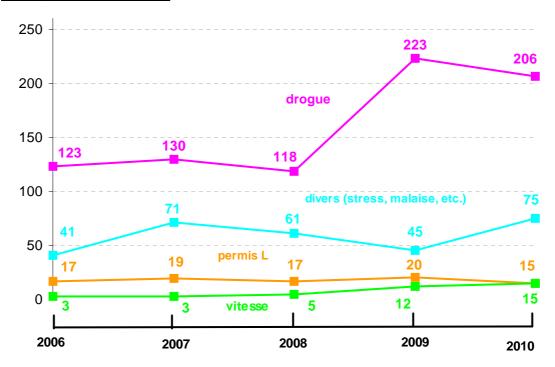
4.5.1 Saisie pour cause d'ivresse



Etat de la base de données : 21.02.2011

Figure 47 : Saisie provisoire des permis de conduire pour causes d'ivresse

4.5.2 Saisie pour autres causes



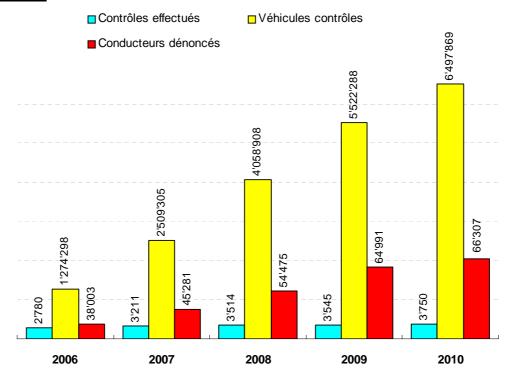
Etat de la base de données : 21.02.2011

Source : Polci © 2011 IC

Figure 48 : Saisie provisoire des permis pour autres causes

4.6 Contrôles de vitesse

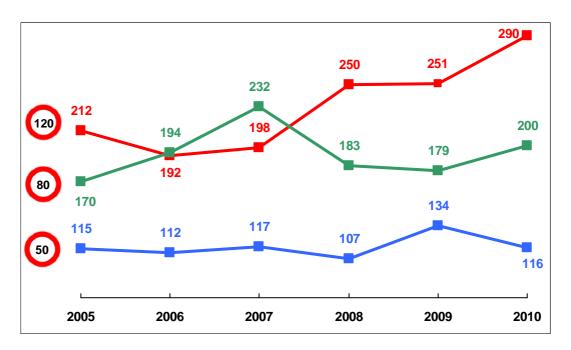
4.6.1 Tendance



Etat de la base de données : 21.02.2011

Figure 49 : Contrôles de vitesse : Tendance

4.6.2 <u>Vitesses maximales enregistrées</u> (km/h)



Etat de la base de données : 21.02.2011

Figure 50 : Contrôles de vitesse : Vitesses maximales enregistrées

4.7 Alcool au volant

4.7.1 Synthèse des contrôles effectués

0,5 ‰ - Statistiques de contrôle d'alcool et d'accidents

2010

2009

0.50 à 0.79 o/oo

0.80 o/oo et plus

0.50 à 0.79 o/oo

0.80 o/oo et plus

Total

Total

Période du 1er janvier au 31 décembre 2010

Nombre de contrôles

Contrôles Contrôles
systématiques ponctuels

Nombre d'alcotests lors de ces contrôles										
0,0 à 0,49 o/oo	0,50 à 0,79 o/oo tests reconnus	0,50 à 0,79 o/oo prise de sang	0,80 et plus							

Nombre d'alcotests lors d'accidents									
0,0 à 0,49 o/oo	0,50 à 0,79 o/oo tests reconnus	0,50 à 0,79 o/oo prise de sang	0,80 et plus						

du 1 ^{er} janvier	10	2040	5407
au 31 décembre	09	2630	5548

18252	349	2	593
23224	375	28	604

351

593

944

403

604

1007

1233	19	16	202
1199	14	12	178

1470

Total 2010	7447
Total (2009)	8178

19196	
24231	

1.83%

3.09.% **4.92%**

1.66%

2.49%

4.16%

	1403										
	Total	1719									
	Tota	1791									
2010	0.50 à 0.79 o/oo	35	2.04%								
	0.80 o/oo et plus	/oo et plus 202									
	Total	237	13.79%								
2009	0.50 à 0.79 o/oo	26	1.45%								
	0.80 o/oo et plus	178	9.94%								
	Total	204	11.39%								

No	Nombre total		Т	otal de	s	Nombre d'accidents DM						Total avec			Total avec					avec	blessé	s		Tot	al moi	rtale			mor	tels		
des	accide	ents	acc	idents	DM	s	s/alcod	ol	av	ec alc	ool	k	blessés		s/alcool			s/alcool avec alcool			Total mortels			s/alcool			avec alcool		ool			
10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)	10	(09)	(08)			
1719	(1791)	(1691)	1088	(1176)	(1079)	935	(1035)	(951)	153	(141)	(128)	620	(602)	(598)	538	(542)	(524)	82	(60)	(74)	11	(13)	(14)	9	(10)	(10)	2	(3)	(4)			
13.79%	1139%	12.18%		Accide	nts DM	avec a	alcool		14.06%	11.99%	(11.86%)	Acci	Accidents avec blessés et alcool			cool	(13.23%)	(9.97%)	(12.37%)	Accidents mortel			s avec	alcool								

Tableau 47 : Synthèse des contrôles effectués

4.7.2 Conducteurs sous l'influence de l'alcool lors d'accidents de la circulation

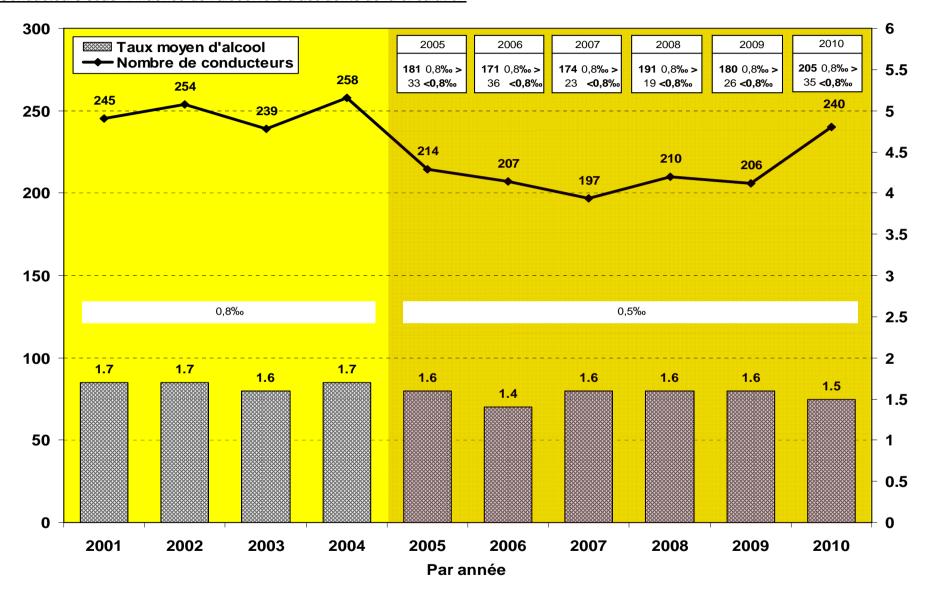
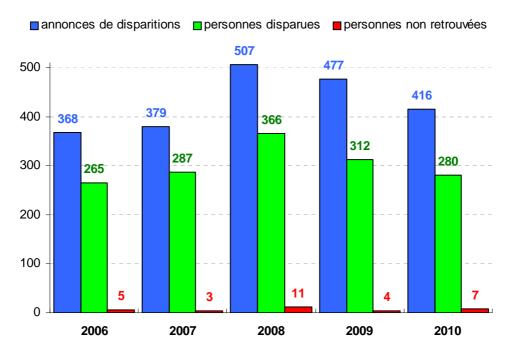


Tableau 48 : Conducteurs sous l'influence de l'alcool lors d'accident de la circulation

5 Sécurité publique

5.1 Personnes disparues



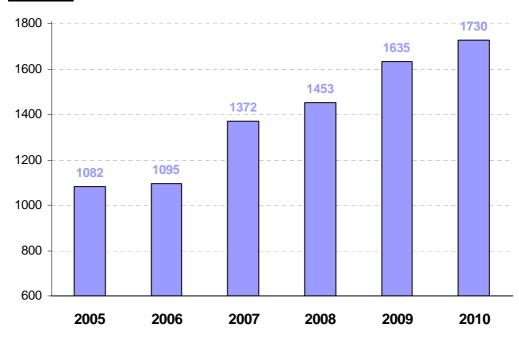
Etat de la base de données : 13.01.2011

Source : Zephyr © 2011 IC

Figure 51 : Personnes disparues : Tendance

5.2 Personnes en difficulté

5.2.1 Tendance

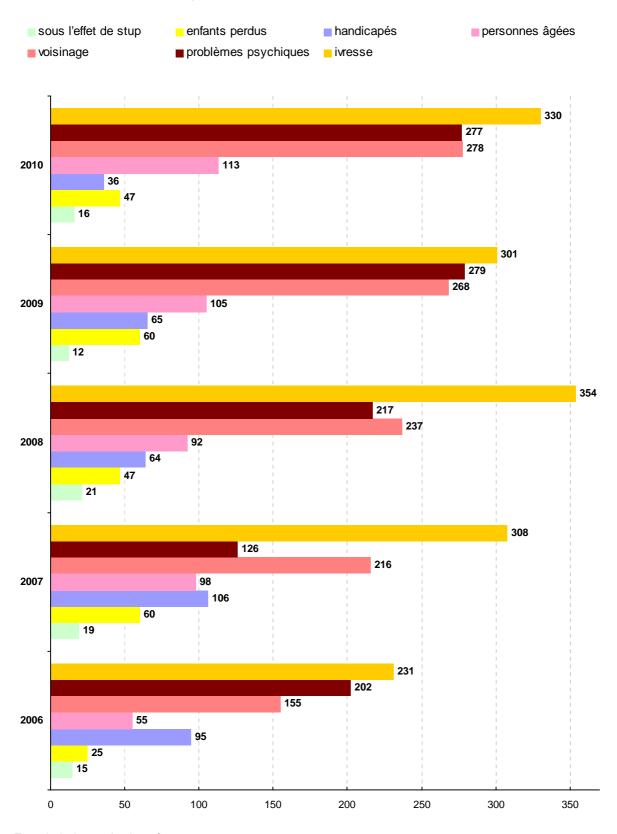


Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 52 : Personnes en difficultés : Tendance

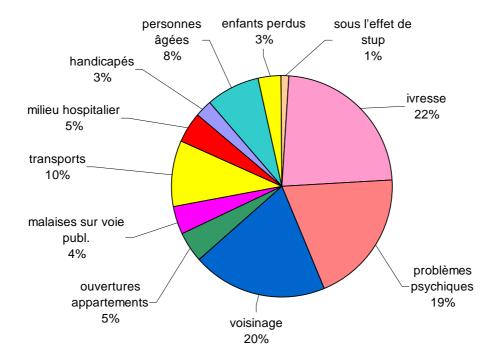
5.2.2 Evolution selon les types de difficulté



Etat de la base de données : 31.01.2011

Figure 53 : Personnes en difficultés : Evolution

5.2.3 Répartition selon le type de difficulté



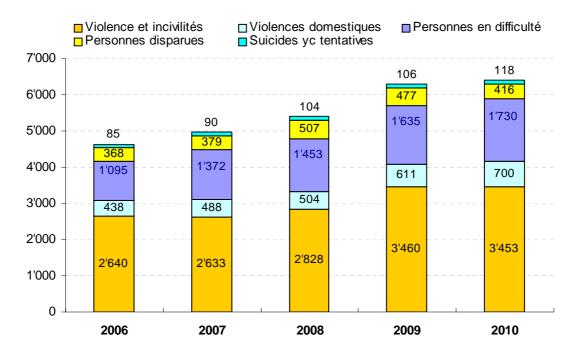
Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 54 : Personnes en difficultés : Répartition

5.3 Climat social

5.3.1 Tendance



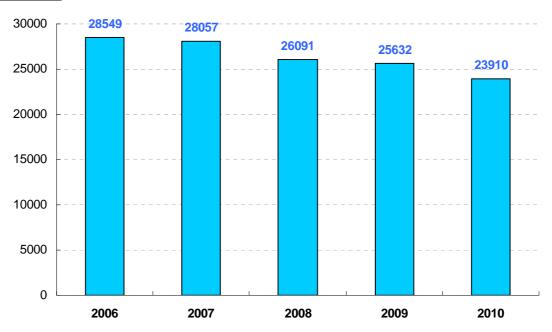
Etat de la base de données : 15.02.2011

Source : Zephyr/Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 55 : Climat social : Tendance

5.4 Réquisitions traitées par la gendarmerie

5.4.1 Tendance

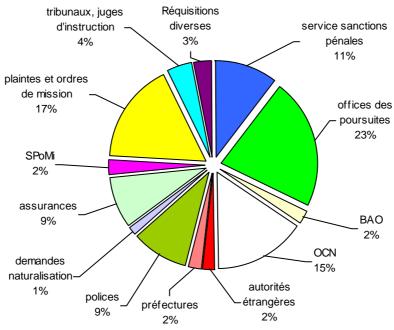


Etat de la base de données : 04.01.2011

Source : Zepyhr © 2011 IC

Figure 56 : Réquisitions traitées par la gendarmerie : Tendance

5.4.2 Répartition



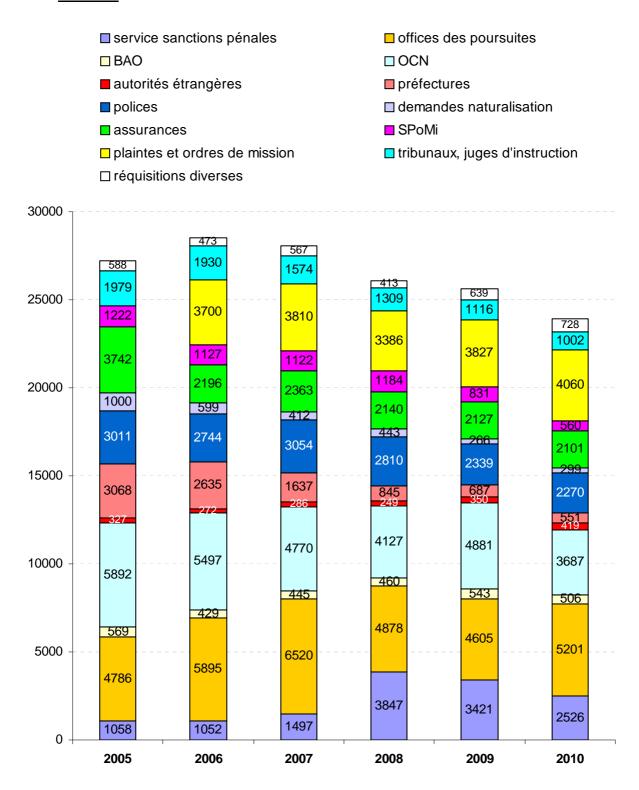
23'910 réquisitions, plaintes et ordres de mission

Etat de la base de données : 04.01.2011

Source : Zepyhr © 2011 IC

Figure 57 : Réquisitions traitées par la gendarmerie : Répartition

5.4.3 Evolution



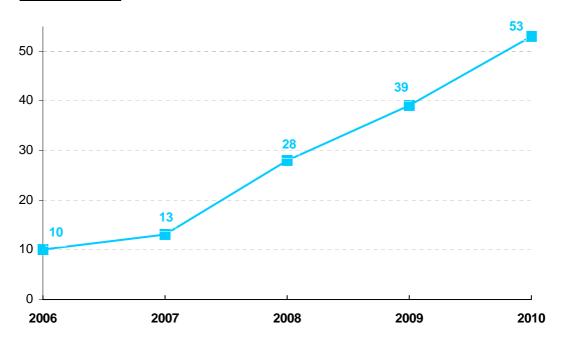
Etat de la base de données : 04.01.2011

Source : Zephyr © 2011 IC

Figure 58 : Réquisitions traitées par la gendarmerie : Evolution

5.5 Engagement du maintien de l'ordre (MO)

5.5.1 MO: Tendance

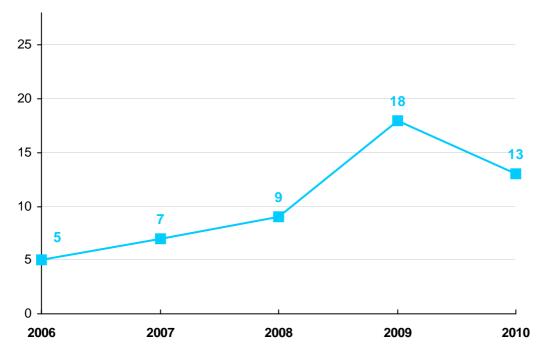


Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 59 : MO : Tendance

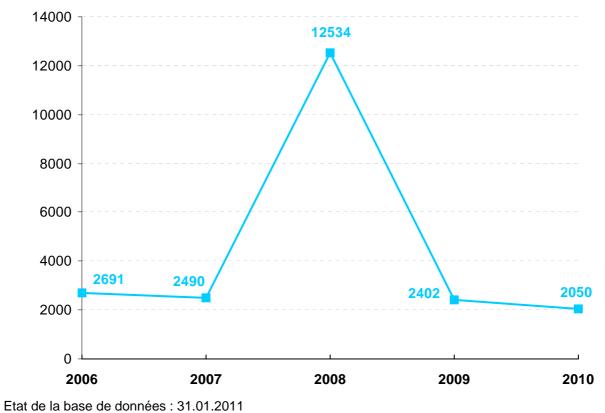
5.5.2 MO: Engagements matchs hockey Gottéron



Etat de la base de données : 31.01.2011

Figure 60 : MO : Matchs hockey Gottéron

5.5.3 Heures d'engagement au GMO

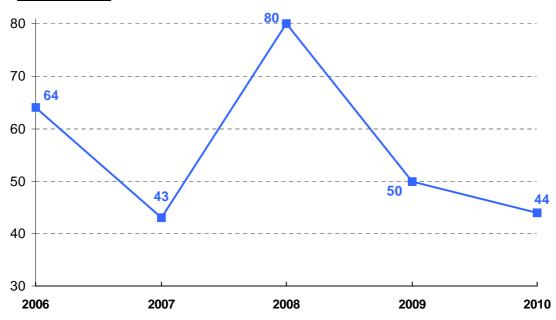


Source: Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 61: GMO: heures d'engagement

Engagement du service d'ordre (SO) 5.6

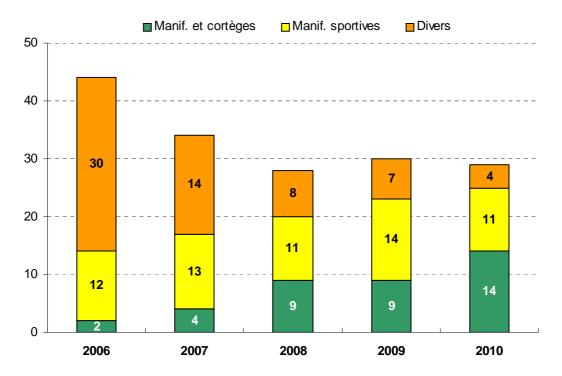
5.6.1 SO: tendance



Etat de la base de données : 31.01.2011

© 2011 IC Source: Cdmt Gend

5.6.2 SO: évolution selon les types d'engagements

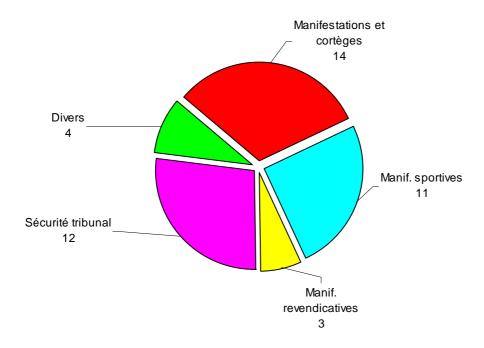


Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 63 : Engagement du service de l'ordre : Evolution selon le type

5.6.3 SO: types d'engagements

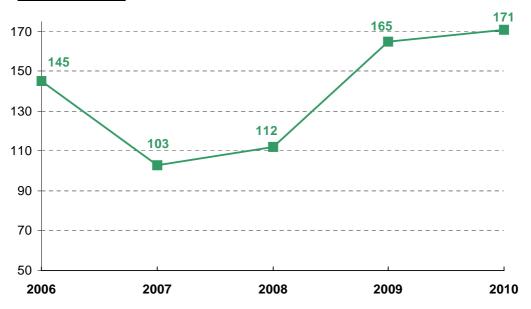


Etat de la base de données : 31.01.2011

Figure 64 : SO : Types d'engagements

5.7 Engagement du groupe d'intervention (GRIF)

5.7.1 GRIF: tendance

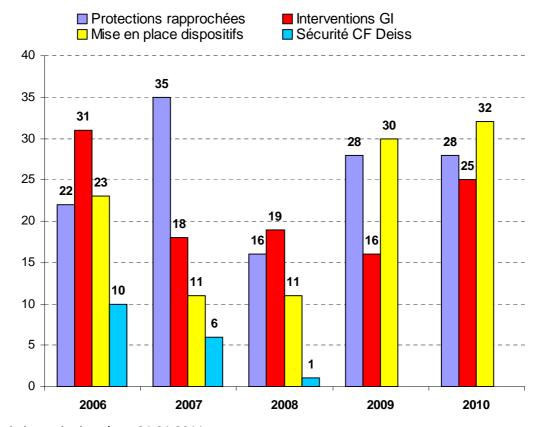


Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend

© 2011 IC Figure 65 : GRIF : tendance

5.7.2 GRIF: types d'engagements

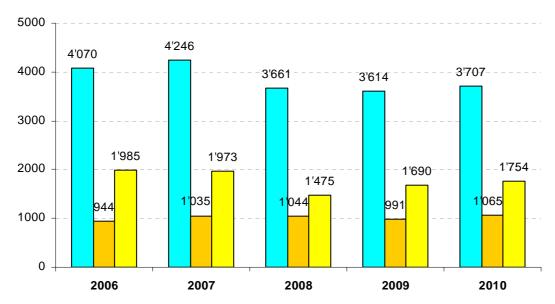


Etat de la base de données : 31.01.2011

5.8 Transports de détenus

5.8.1 Evolution

Transports et conduites de prévenu(e)s et de détenu(e)s
Heures supplémentaires du groupe transport
Nbre d'heures des agents engagés en renfort



Etat de la base de données : 31.01.2011

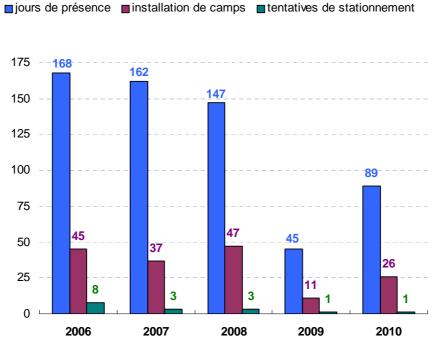
Source : Cdmt Gend

© 2011 IC

Figure 67 : Transports de détenus : Evolution

5.9 Gens du voyage

5.9.1 Tendance

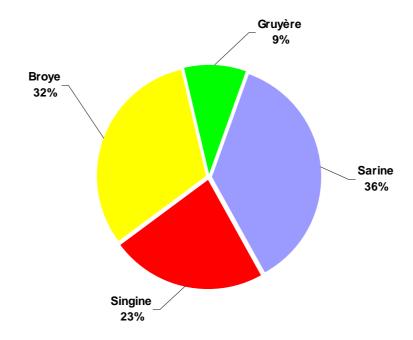


Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 68 : Gens du voyage : Tendance

5.9.2 Répartition géographique



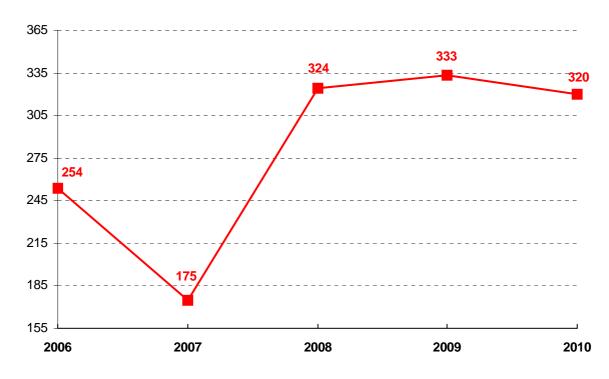
Etat de la base de données : 31.01.2011

Source : Cdmt Gend © 2011 IC

Figure 69 : Gens du voyage : Répartition géographique

5.10 Interventions à risque

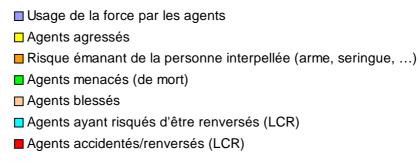
5.10.1 Tendance

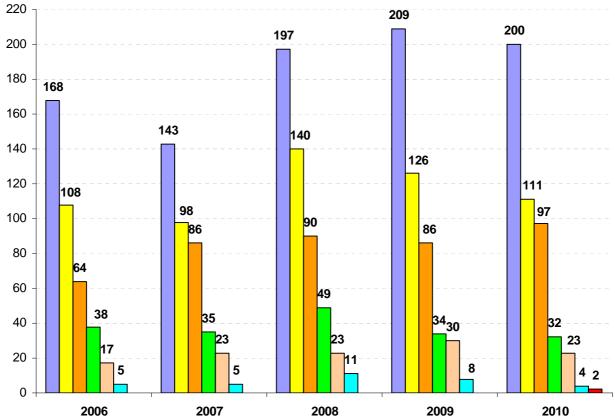


Etat de la base de données : 31.01.2011

Figure 70 : Interventions à risque : Tendance

5.10.2 Evolution selon les risques les plus fréquents





Etat de la base de données : 31.01.2011

Figure 71 : Intervention à risque : Evolution selon les risques les plus fréquents

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier (à l'exception de l'art. 94 LCR: vol d'usage) ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Calcul de l'index

Calcul de l'écart d'un chiffre avec un chiffre de référence stable dans le temps (base=100). La base de la SPC est la première année de parution. Les années suivantes seront mesurées proportionnellement à cette «année de référence».

Valeur de l'année à comparer
Index = -----Valeur correspondante de l'année de référence

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population permanente à la fin de l'année précédente.

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

7 Table des tableaux

TABLEAU 1 :	CHIFFRES-CLES	. 6
TABLEAU 2 :	ACTIVITES	. 6
TABLEAU 3:	ÉLUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS SELON LA LOI	. 7
TABLEAU 4 :	TITRES DU CODE PENAL ET SELECTION D'INFRACTIONS	. 9
TABLEAU 5:	CP: FREQUENCE ET EVOLUTION PAR DISTRICT	
TABLEAU 6:	CODE PENAL: FREQUENCE ET EVOLUTION PAR COMMUNE	13
TABLEAU 7:	LSTUP : FRÉQUENCE ET ÉVOLUTION PAR DISTRICT	15
TABLEAU 8:	LSTUP : FRÉQUENCE ET ÉVOLUTION PAR COMMUNE	16
TABLEAU 9:	LETR : FREQUENCE ET EVOLUTION PAR DISTRICT	18
	LETR : FREQUENCE ET EVOLUTION PAR COMMUNE	19
	CP : NOMBRE DE PREVENUS SELON LA NATIONALITE ET LE STATUT DE SEJOUR	23
TABLEAU 12:	LSTUP : NOMBRE DE PREVENUS SELON LA NATIONALITE ET LE STATUT DE SEJOUR	24
TABLEAU 13:	LETR : NOMBRE DE PREVENUS SELON LA NATIONALITE ET LE STATUT DE SEJOUR	24
TABLEAU 14:	CP: NOMBRE D'INFRACTIONS DANS UNE ANNEE CIVILE PAR PREVENU	25
TABLEAU 15:	LSTUP: NOMBRE D'INFRACTIONS DANS UNE ANNEE CIVILE PAR PREVENU	26
TABLEAU 16:	LETR: NOMBRE D'INFRACTIONS DANS UNE ANNEE CIVILE PAR PREVENU	26
TABLEAU 17:	NOMBRE DE PREVENUS PAR INFRACTION AU CODE PENAL	27
TABLEAU 18:	INFRACTIONS DE VIOLENCE: ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	29
TABLEAU 19:	PREVENUS D'INFRACTIONS VIOLENTES SELON L'AGE, LE SEXE ET LA NATIONALITE	
TABLEAU 20:	LESES D'INFRACTIONS VIOLENTES SELON L'AGE ET LE SEXE	
	VIOLENCES DOMESTIQUES: EVOLUTION DES INFRACTIONS	
	INFRACTIONS CONTRE L'INTEGRITE SEXUELLE: ELUCIDATIONS ET EVOLUTIONES INFRACTIONS	NC
TABLEAU 23 :	INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	
TABLEAU 24:	BRIGANDAGE SELON L'INSTRUMENT : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	
TABLEAU 25:	TYPE DE VOL : ELUCIDATION ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	
TABLEAU 26:	VOL DE VEHICULE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	45
TABLEAU 27:	DOMMAGES A LA PROPRIETE : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	46
TABLEAU 28:	LSTUP : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	
	LSTUP : CONSOMMATION SELON LE GROUPE D'AGE ET LA NATIONALITE DES PREVENUS	;
TABLEAU 30:	LSTUP : TRAFIC SELON LA CATEGORIE D'AGE ET LA NATIONALITE DES PREVENUS	
TABLEAU 31:	LSTUP : FREQUENCES DES ENREGISTREMENTS PAR PREVENU DANS UNE ANNEE CIVILE	
TABLEAU 32:	LSTUP : DECES DU A LA DROGUE: EVOLUTION	
	LSTUP: SAISIES DE STUPEFIANTS	
	LETR : ELUCIDATIONS ET EVOLUTION DES INFRACTIONS	
	INCENDIES : REPARTITION SELON LA CAUSE	
	ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS, BLESSES ET PERSONNES DECEDEE	S
TABLEAU 37 :	ACCIDENTS DANS / HORS LOCALITES ET SUR LES AUTOROUTES	
		-

Table des tableaux

TADIENII 20 .	REPARTITION DES ACCIDENTS LES PLUS NOMBREUX	61
TABLEAU 39:	ACCIDENTS AVEC PIETONS	64
TABLEAU 40:	AGE DES CONDUCTEURS ACCIDENTES	64
TABLEAU 41:	ACCIDENT: MOYENNE SUR DIX ANS DES PERSONNES TUEES OU BLESSEES	
		65
TABLEAU 42:	ACCIDENTS: PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS	
TABLEAU 43:	ACCIDENTS MORTELS: CONDUCTEURS, PASSAGERS ET PIETONS DECEDES	j
		66
TABLEAU 44:	ACCIDENTS MORTELS: VEHICULES IMPLIQUES	
TABLEAU 45:	ACCIDENTS MORTELS : CAUSES	66
TABLEAU 46:	ACCIDENTS MORTELS : LIEUX	67
TABLEAU 47:	SYNTHÈSE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS	70
TABLEAU 48:	CONDUCTEURS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL LORS D'ACCIDENT DE LA	
	CIRCULATION	71

8 Table des figures

FIGURE 1: REPARTITION SELON LA LOI	7
FIGURE 2: REPARTITION SELON LES TITRES DU CODE PENAL	8
FIGURE 3: SELECTION D'INFRACTIONS DU CODE PENAL AVEC INDICATION DES	
ELUCIDATIONS	
FIGURE 4: CP : FREQUENCE PAR DISTRICT	11
FIGURE 5: CP : FREQUENCE PAR COMMUNE	
FIGURE 6: LSTUP : FREQUENCE PAR DISTRICT	
FIGURE 7: LSTUP : FREQUENCE PAR COMMUNE	15
FIGURE 8: LETR: FREQUENCE PAR DISTRICT	17
FIGURE 9: LETR : FREQUENCE PAR COMMUNE	18
FIGURE 10: CP: PREVENUS SELON L'AGE ET LE SEXE	20
FIGURE 11: LSTUP : PREVENUS SELON L'AGE ET LE SEXE	21
FIGURE 12: LETR : PREVENUS SELON L'AGE ET LE SEXE	21
FIGURE 13: NATIONALITE DES PREVENUS SELON LA LOI (CH / ETRANGERS SELON LE	
STATUT DE SEJOUR)	22
FIGURE 14: INFRACTIONS DE VIOLENCE: REPARTITION SELON LE TYPE DE VIOLENCE	28
FIGURE 15: INFRACTIONS DE VIOLENCE SELON L'ENDROIT : PUBLIC-PRIVE	30
FIGURE 16: INFRACTIONS DE VIOLENCE SELON L'ENDROIT : CATEGORIES DETAILLEES	30
FIGURE 17: LESIONS CORPORELLES GRAVES (ART. 122) SELON L'INSTRUMENT	31
FIGURE 18: VIOLENCES DOMESTIQUES: REPARTITION SELON L'INFRACTION	34
FIGURE 19: VIOLENCES DOMESTIQUES: TYPE DE RELATION ENTRE LESE ET PREVENU	36
FIGURE 20: INFRACTIONS CONTRE L'INTEGRITE SEXUELLE SELON L'ENDROIT	38
FIGURE 21: INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE: REPARTITION SELON L'INFRACTION	39
FIGURE 22: BRIGANDAGE SELON L'INSTRUMENT	41
FIGURE 23: VOL (SANS VOL DE VEHICULES): REPARTITION SELON LE TYPE DE VOL	42
FIGURE 24: VOL PAR EFFRACTION SELON L'ENDROIT: PUBLIC-PRIVE	43
FIGURE 25: VOL PAR EFFRACTION SELON L'ENDROIT: CATEGORIES DETAILLEES	44
FIGURE 26: VOL DE VEHICULE: REPARTITION SELON LE TYPE DE VEHICULE	45
FIGURE 27: DOMMAGES A LA PROPRIETE : REPARTITION SELON LE CONTEXTE	46
FIGURE 28: VANDALISME SELON L'ENDROIT OU L'OBJET	
FIGURE 29: LSTUP : REPARTITION SELON LA FORME D'INFRACTION	48
FIGURE 30: LSTUP: CONSOMMATION PAR SUBSTANCES	50
FIGURE 31: LSTUP : TRAFIC PAR SUBSTANCES	50
FIGURE 32: LETR: REPARTITION SELON L'INFRACTION	54
FIGURE 33 : IDENTIFICATION PAR LE SIJ : TENDANCE	56
FIGURE 34 : ADN : PRELEVEMENTS SUR LES PERSONNES	56
FIGURE 35 : ADN : PRELEVEMENTS DE TRACES	57
FIGURE 36 : PRISES D'EMPREINTES	
FIGURE 37 : INTERVENTIONS POUR LEVEES DE CORPS : TENDANCE	
FIGURE 38 : INTERVENTIONS POUR LEVEES DE CORPS : ORIGINE DES DECES	
FIGURE 39 : SUICIDES : TENDANCE SUR DIX ANS	
FIGURE 40 : SUICIDES ET TENTATIVES DE SUICIDES : VICTIMES	59
FIGURE 41 : SUICIDES : MODE OPERATOIRE	
FIGURE 42 : TENTATIVES DE SUICIDES : MODE OPERATOIRE	
FIGURE 43 : INCENDIES : REPARTITION SELON LA CAUSE	
FIGURE 44 : ACCIDENTS : EVOLUTION SUR CINQ ANS	
FIGURE 45 : ACCIDENTS : MOYENNE SUR DIX ANS DES PERSONNES TUEES ET BLESSEES	
FIGURE 46 : SAISIE PROVISOIRE DES PERMIS DE CONDUIRE POUR CAUSES D'IVRESSE	
FIGURE 47 : SAISIE PROVISOIRE DES PERMIS POUR AUTRES CAUSES	
FIGURE 48 : CONTROLES DE VITESSE : TENDANCE	68

Table des figures

FIGURE 49: CONTROLES DE VITESSE: VITESSES MAXIMALES ENREGISTREES	69
FIGURE 50 : PERSONNES DISPARUES : TENDANCE	
FIGURE 51 : PERSONNES EN DIFFICULTES : TENDANCE	72
FIGURE 52 : PERSONNES EN DIFFICULTES : EVOLUTION	
FIGURE 53: PERSONNES EN DIFFICULTES: REPARTITION	
FIGURE 54 : CLIMAT SOCIAL : TENDANCE	
FIGURE 55: REQUISITIONS TRAITEES PAR LA GENDARMERIE: TENDANCE	75
FIGURE 56: REQUISITIONS TRAITEES PAR LA GENDARMERIE: REPARTITION	75
FIGURE 57: REQUISITIONS TRAITEES PAR LA GENDARMERIE: EVOLUTION	
FIGURE 58 : ENGAGEMENT DU MAINTIEN DE L'ORDRE (MO) : TENDANCE	77
FIGURE 59 : ENGAGEMENT DU MAINTIEN DE L'ORDRE (MO) : MATCHS HOCKEY GOTTE	
FIGURE 60 : EVOLUTION SELON LES HEURES D'ENGAGEMENT AU GMO	
FIGURE 61 : ENGAGEMENT DU SERVICE DE L'ORDRE : TENDANCE	
FIGURE 62 : ENGAGEMENT DU SERVICE DE L'ORDRE : EVOLUTION SELON LE TYPE	79
FIGURE 63 : ENGAGEMENT DU SERVICE DE L'ORDRE : TYPES D'ENGAGEMENTS	79
FIGURE 64 : ENGAGEMENT GROUPE D'INTERVENTION : TENDANCE	80
FIGURE 65 : GROUPE D'INTERVENTION : EVOLUTION SELON LES TYPES D'ENGAGEMEI	
FIGURE 66: TRANSPORTS DE DETENUS: EVOLUTION	
FIGURE 67 : GENS DU VOYAGE : TENDANCE	
FIGURE 68 : GENS DU VOYAGE : REPARTITION GEOGRAPHIQUE	82
FIGURE 69 : INTERVENTIONS A RISQUE : TENDANCE	82
FIGURE 70 : INTERVENTION A RISQUE : EVOLUTION SELON LES RISQUES LES PLUS	
FREGUENTS	83